



C o m i t é
Départemental
des **S**ervices
aux **F**amilles

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DE LA CHARENTE-MARITIME

2023- 2028



Préambule	4
Un schéma départemental des services aux familles inscrit à la croisée des politiques publiques nationales, départementales et locales	5
Une nouvelle gouvernance	5
Le pilotage et modalités d'animation	6
Le suivi et l'évaluation en continu	7
La communication en lien avec le schéma départemental	8
Le schéma Départemental des services aux familles 2023-2028	8
Les plus-values du Sdsf 2023-2028	8
Les valeurs partagées et l'engagement réciproque des signataires du Sdsf :	9
Une démarche de renouvellement participative :	9
6 axes stratégiques	9
Axe stratégique 1 : Mieux se connaître pour mieux collaborer	11
Action 1 - Déployer une fonction d'observatoire au service des territoires	12
Action 2 - Partager et animer une plateforme collaborative partenariale	12
Action 3 - Coconstruire des formations et faciliter des échanges de pratiques entre professionnels ...	13
Axe stratégique 2 : Développer des actions au plus près des besoins des habitants	14
Action 4 - Préserver les projets existants	14
Action 5 - Développer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale	15
Action 6 - Soutenir la vie associative	15
Axe stratégique 3 : Développer des services attentionnés en direction des publics vulnérables et/ou à besoins spécifiques	16
Action 7 - Consolider le modèle économique des structures d'accueil des enfants en horaires atypiques et A besoins spécifiques	18
Action 8 - Offrir des solutions de répit aux parents d'enfants de tout âge	18
Action 9 - Expérimenter de nouveaux dispositifs partenariaux face aux situations de violences intrafamiliales	19
Action 10 - Faciliter l'insertion des parents par l'accès aux structures d'accueil des enfants de tout âge	20
Action 11 - Développer une démarche « parcours jeunes »	20
Axe stratégique 4 : Rendre plus attractif les métiers des services aux familles	21
Action 12 - Faire la promotion des métiers	22
Action 13 - Expérimenter des solutions innovantes d'employabilité	22
Axe stratégique 5 : Contribuer à une société plus inclusive	23
Action 14 - Poursuivre le déploiement du Pôle Ressources Handicap	25
Action 15 - Accompagner l'handiparentalité	25

Axe stratégique 6 : Renforcer l'accompagnement des parents à chaque étape de la vie, de la naissance à l'adolescence	26
Action 16 - Créer les conditions de déploiement du service public de la petite enfance	27
Action 17 - Coordonner la politique des 1000 jours	28
Action 18 - Poursuivre l'accompagnement des parents	28
Préfiguration du co-pilotage des actions / co-animation des commissions	29
Annexes	30
Annexe1 - Le diagnostic territorial de la Charente-Maritime	30
Annexe 2 - Chiffres clés modes d'accueil individuel par l'observatoire de l'emploi à domicile	63
Annexe 3 - le diagnostic de l'offre et des besoins en modes d'accueil du jeune enfant (données 2021)	69
Annexe 4 – Observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale (données 2022)	81
Annexe 5 – Lexique	83

La notion de « services aux familles¹ » comprend l'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité et s'étend également aux structures en faveur de la jeunesse et à l'animation de la vie sociale.

Comportant les modes d'accueil du jeune enfant et les dispositifs de soutien à la parentalité, les services aux familles visent à répondre aux besoins des familles et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents.

Les services aux familles sont à ce titre essentiels pour agir dès le plus jeune âge contre les inégalités sociales et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les services aux familles sont composés des modes d'accueil du jeune enfant, des services de soutien à la parentalité, par l'accompagnement des parents dans leur responsabilité première d'éducation et de soin. Un service de soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

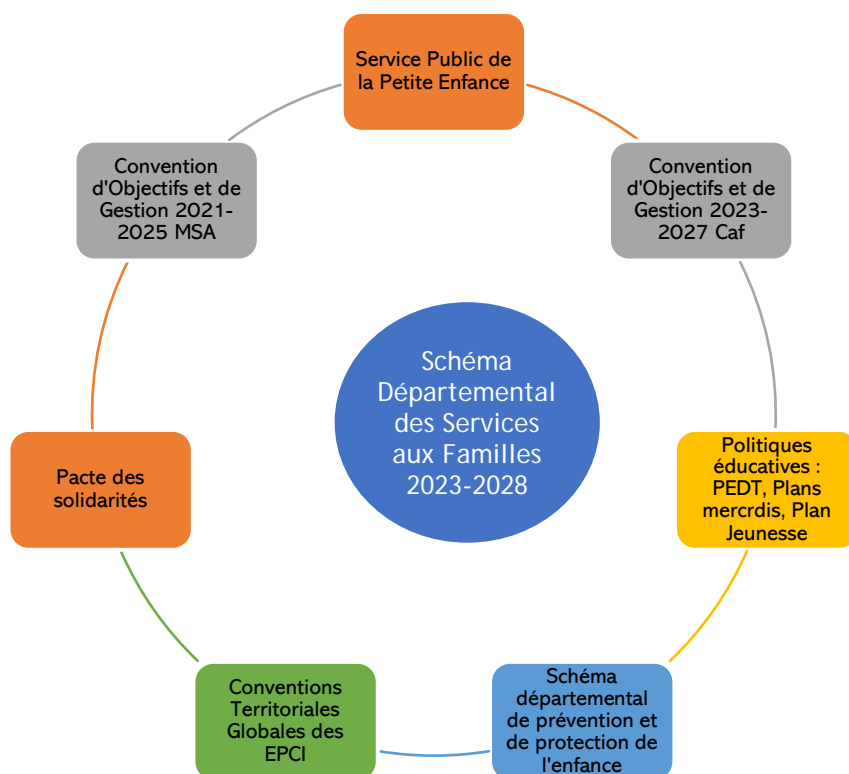
Le développement des services aux familles, secteur caractérisé par une grande pluralité d'acteurs, nécessite une coordination étroite et efficace de l'ensemble des parties prenantes. Le comité départemental des services aux familles² (Cdsf) de Charente-Maritime est l'instance partenariale de pilotage local des politiques publiques en matière de services aux familles.

Présidé par le Préfet de Département et animé par la Caisse d'Allocations Familiales qui en assure le pilotage opérationnel, le comité est le lieu de coordination de l'ensemble des acteurs autour d'objectifs territoriaux, tenant compte des orientations nationales et des spécificités locales.

¹ Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles

² CIRCULAIRE N° DGCS/SD2C/2022/163 du 21 juillet 2022 relative à la mise en œuvre des comités et des schémas départementaux des services aux familles

UN SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES³ INSCRIT A LA CROISEE DES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES, DEPARTEMENTALES ET LOCALES



UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Le Comité départemental des services aux familles est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles. Il est présidé par le représentant de l'Etat dans le département, les vice-présidents en sont le président du conseil départemental, un représentant des communes et intercommunalités du département et le président du conseil d'administration de la caisse des allocations familiales.

La composition du comité est fixée par voie réglementaire. Et comprend, notamment, des représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des caisses d'allocations familiales, d'associations, de gestionnaires et de professionnels concernés par les services aux familles, ainsi que des représentants d'utilisateurs et des représentants des particuliers employeurs.

³ Décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Le comité départemental des services aux familles établit un Schéma Départemental des Services aux Familles pluriannuel qui a notamment pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir des actions départementales selon des modalités prévues par décret.

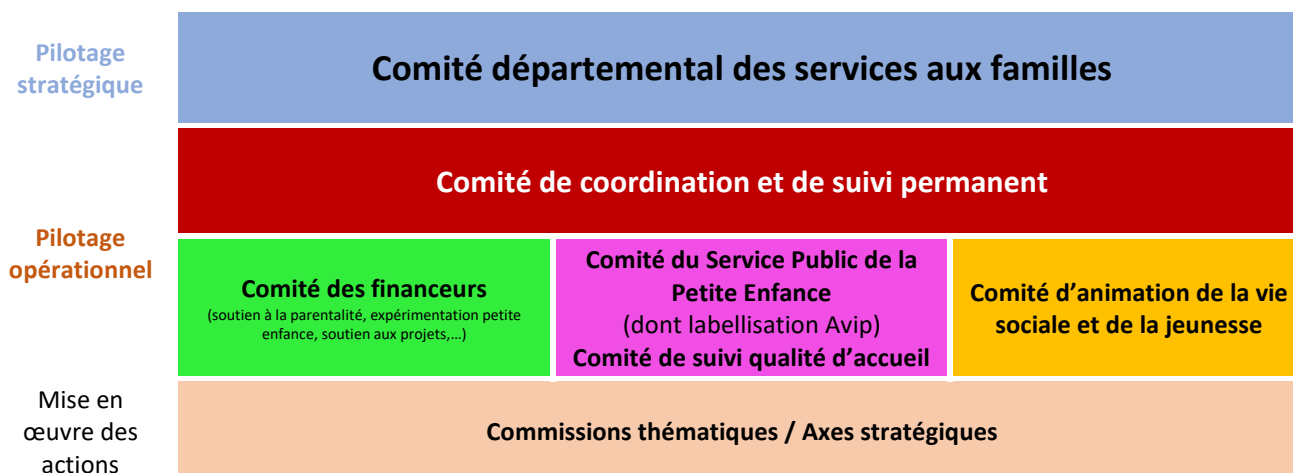
A ce titre, le comité :

- ✓ définit les orientations stratégiques et les priorités d'intervention sur le territoire pour la durée du schéma ;
- ✓ assure le suivi de la mise en œuvre du schéma (et du plan d'actions pluriannuel) ;
- ✓ assure le suivi de l'évolution des besoins et de l'offre proposée aux familles (indicateurs annuels) ;
- ✓ examine les travaux des groupes de travail opérationnels et thématiques ;
- ✓ se réunit à minima une fois par an.

LE PILOTAGE ET MODALITES D'ANIMATION

L'organisation nécessaire au pilotage et au suivi du schéma départemental de services aux familles s'appuie sur les partenariats qui existaient antérieurement dans le département.

Afin d'assurer l'animation du dispositif et alimenter les travaux du comité départemental, un **comité de coordination et de suivi permanent** est mis en place, dans la continuité des précédentes comitologies définies au sein des schémas départementaux des services aux familles et d'animation de la vie sociale 2019-2022.



Le pilotage opérationnel est assuré par les représentants techniques des services de l'Etat, du Conseil départemental, des collectivités locales, institutions et associations départementales. Il est organisé comme suit :

- Le **comité de coordination et de suivi permanent** réunit l'ensemble des acteurs en charge de la mise en œuvre des différentes politiques et dispositifs couverts par le périmètre visé par la loi ;
- Le **Comité des financeurs** est l'instance transversale en charge de coordonner le soutien aux projets des acteurs entrant dans le cadre des axes stratégiques du schéma, et plus spécifiquement sur l'axe transversal de soutien à la parentalité ;
- Le **Comité du Service Public de la Petite Enfance** et le **Comité d'animation de la vie sociale et de la jeunesse** coordonne et suit les travaux des commissions dédiées. Ces comités organisent la coanimation des commissions thématiques et sont garants de la transversalité des actions conduites.

La mise en lumière des situations de maltraitance dans les établissements d'accueil de la petite enfance depuis plusieurs mois fait l'objet d'une mobilisation renforcée des pouvoirs publics et de la branche Famille avec l'annonce d'un plan d'urgence pour la qualité d'accueil. En écho à l'interpellation de madame la ministre des Solidarités et des Familles sur ce sujet, il est acté la mise en place d'un **comité restreint du suivi qualité d'accueil**, composé des institutions ayant le pouvoir de contrôle. Son objet consistera à inviter les participants à partager toutes les informations utiles à repérer les établissements ou les services d'accueil du jeune enfant dont les résultats passés au contrôle ou les alertes reçues à leur égard peuvent faire craindre une dégradation significative de la qualité d'accueil réservé aux enfants qui les fréquentent, voire le risque de situations de maltraitance.

Les différentes commissions sont composées des acteurs de terrain travaillant sur des objectifs propres aux actions identifiées et en commun de façon à garantir une vision d'ensemble et les articulations nécessaires aux politiques publiques conduites dans ce cadre.

La coopération et la coordination des acteurs impliqués et des actions qu'ils conduisent constituent des conditions de réussite du Schéma Départemental des Services aux Familles.

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION EN CONTINU

Chaque année, le comité de coordination et de suivi permanent organise le suivi partenarial de l'avancement des actions et en évalue les impacts lors d'une séance plénière du Cdsf. A mi-parcours, un bilan intermédiaire sera partagé, puis un bilan général du schéma sera dressé au terme de l'exercice.

Le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées et la Caisse Nationale des Allocations Familiales mettront à disposition des comités départementaux, les outils de remontées de données et des modèles de tableau facilitant le suivi des schémas et le pilotage du comité.

La collecte et le partage avec le ministère chargé de la famille des schémas départementaux, des rapports intermédiaires et des rapports définitifs seront effectués par la Cnaf via les représentants de la Caf au titre de leurs fonctions de secrétaire général.

Afin de faciliter ce travail de suivi et de synthèse à l'échelle nationale, chaque schéma départemental comporte une synthèse d'indicateurs communs dont la structure est partagée par tous les schémas (ils seront définis par arrêtés). La liste comprend notamment des informations relatives au taux de couverture global de l'accueil du jeune enfant, au nombre de créations de places d'accueil, à l'accessibilité des modes d'accueil aux publics en situation de handicap ou en parcours d'insertion sociale ou professionnelle et à l'offre de services de soutien à la parentalité. Ces opérations de recueil permettront de constituer un fond de documentation utile à la rédaction d'un rapport national d'évaluation réalisé par le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) à la fin de chaque exercice.

Au-delà du bilan, ce rapport comportera également des propositions d'ajustement du dispositif des Cdsf et de leurs missions ainsi que des recommandations d'actions nationales en matière législative, réglementaire ou budgétaire.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation des actions seront déterminés au démarrage des travaux en sous commissions pour s'accorder entre les acteurs mobilisés et s'adapter aux enjeux.

LA COMMUNICATION EN LIEN AVEC LE SCHEMA DEPARTEMENTAL

Une adresse électronique dédiée est créée pour toute communication relative aux travaux du Schéma Départemental des Services aux Familles : **servicesauxfamilles17@caf.fr**

La plateforme Resana sera expertisée dans l'objectif de devenir le vecteur de communication pour faciliter les échanges et toutes contributions entre les acteurs du schéma départemental de service aux familles.

Chaque membre du comité départemental des services aux familles est un promoteur des travaux conduits au sein de l'organisation qu'il représente par le biais des différents outils de communication à sa disposition.

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2023-2028

Le Schéma Départemental de Services aux Familles de Charente-Maritime est un projet partenarial impliquant les acteurs institutionnels, associatifs et les collectivités, dans les domaines de la petite enfance, l'enfance jeunesse, la parentalité et la vie sociale.

A partir d'un diagnostic partagé, le schéma prend en compte les enjeux du territoire et décline un plan d'actions ambitieux coconstruit, en réponse aux besoins des familles de la Charente-Maritime. Instrument de déploiement des politiques sociales et familiales pour les 6 années à venir, il intègre des indicateurs communs de moyens et de résultats.

LES PLUS-VALUES DU SDSF 2023-2028

Considérant les réalisations concrètes du précédent schéma telles que le label AVIP, les Promeneurs du net « parentalité », l'expérimentation Laep 6-12 ans, le Pôle ressource handicap, le Schéma Départemental des Services aux Familles 2023-2028 ambitionne de redynamiser l'engagement des partenaires, de mieux prendre en compte les projets de territoire et de soutenir les professionnels et autorités locales compétentes dans le maintien des services de qualité.

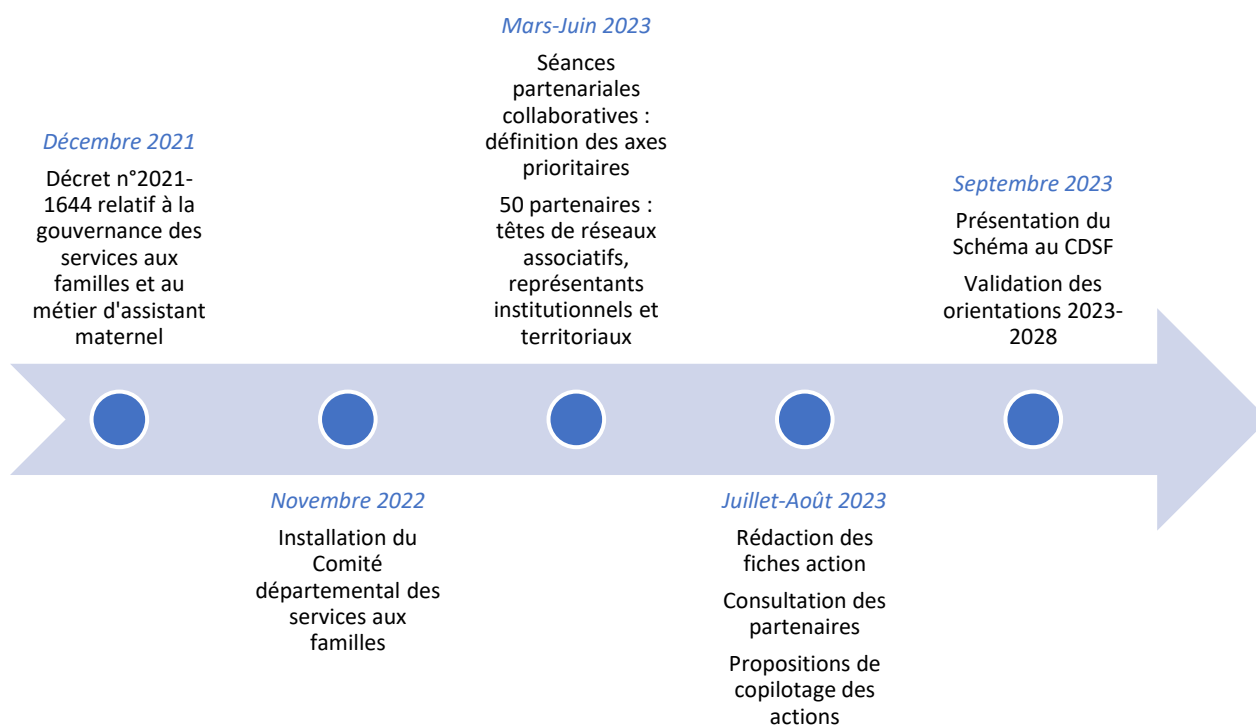
Dans ce sens, le schéma départemental de services aux familles 2023-2028 porte plus spécifiquement :

1. Une fonction d'observatoire départemental pour une meilleure adéquation des actions avec les besoins des familles,
2. Des instances d'échanges et de capitalisation des expériences, d'appropriation des différents dispositifs,
3. L'interconnaissance et l'interactivité entre acteurs, la coopération et la co-construction de projets fédérateurs, nouveaux et expérimentaux,
4. Des ressources départementales structurantes telles que, par exemple :
 - Le déploiement du Pôle ressources départemental handicap,
 - La mise en œuvre de formations et d'échanges de pratiques entre professionnels à l'échelle départementale,
 - Le développement d'une plateforme ressources numérique et collaborative pour les partenaires,
 - L'appui des réseaux départementaux comme ressources pour les territoires (Promeneurs du Net, violences intrafamiliales, jeunesse, parentalité, Animation de la vie sociale...)

LES VALEURS PARTAGEES ET L'ENGAGEMENT RECIPROQUE DES SIGNATAIRES DU SDSF :

- Veiller à la complémentarité et la cohérence des dispositifs dans une logique de synergie, de transversalité et dans le respect des compétences de chacune des parties prenantes,
- Respecter les valeurs citoyennes et un engagement en faveur de la laïcité,
- Privilégier une démarche de prévention et d'aller-vers pour favoriser l'inclusion des publics vulnérables et éloignés des dispositifs et des services,
- Conduire une démarche qui prend en compte la diversité des réalités familiales et territoriales, avec une attention à la mixité sociale,
- Oser l'expérimentation et l'innovation comme méthodologie d'action pour s'adapter au mieux aux besoins des familles.

UNE DEMARCHE DE RENOUVELLEMENT PARTICIPATIVE :



6 AXES STRATEGIQUES

Ce nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (Sdsf) 2023-2028 de la Charente-Maritime porte l'ambition de créer une synergie entre acteurs dans les champs de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, du soutien à la parentalité tout en respectant les périmètres d'intervention de chacune des parties prenantes.

Au carrefour d'enjeux majeurs, ce nouveau schéma s'inscrit prioritairement dans les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

De ce fait, il contribue à lutter contre la reproduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge, à l'accès et au maintien dans l'emploi des parents, à l'égalité entre les femmes et les hommes, au répit parental, à l'inclusion des enfants en situation de handicap, au développement et à l'épanouissement des enfants.

Aussi, sous l'impulsion de la politique gouvernementale, l'objectif des actions partenariales inscrites au présent schéma est de coordonner les fonctions constitutives du service public de la petite enfance en termes

d'information en direction des parents, de développement et de diversification des solutions d'accueil, de maintien de places en modes d'accueil adaptées au territoire.

L'élaboration de ce schéma s'est appuyée sur une démarche participative et partenariale, construite à partir des projets de territoire portés par les Conventions territoriales globales des EPCI de Charente-Maritime et des bilans des précédents schémas départementaux. Cette forte mobilisation des acteurs se décline aujourd'hui et pour les années à venir en axes stratégiques partagées :

- 1. Mieux se connaître pour mieux collaborer**
- 2. Développer des actions au plus près des besoins des habitants**
- 3. Déployer des services attentionnés en direction des publics vulnérables et à besoins spécifiques**
- 4. Rendre plus attractif les métiers des services aux familles**
- 5. Contribuer à une société plus inclusive**
- 6. Renforcer l'accompagnement des parents à chaque étape de la vie**

AXE STRATEGIQUE 1 : MIEUX SE CONNAITRE POUR MIEUX COLLABORER

Les partenaires du Sdsf issus des différents territoires du département mais aussi de structures multiples (associations, collectivités, institutions) expriment le besoin de mieux se connaître, de s'inspirer des différentes initiatives pour enrichir leurs pratiques, optimiser les ressources et être plus efficient dans l'intérêt des projets à destination des familles.

Chaque institution possède des données. Par sa dimension départementale et au travers du diagnostic territorial, le CDSF a une vision territoriale complète sur le déploiement des services aux familles.

Les partenaires sollicitent cette instance pour centraliser et capitaliser les données nationales et départementales, utiles pour le repérage des besoins des familles des territoires et comme outil d'aide à la décision, pour le développement de nouveaux projets.

Les partenaires sont en demande de mieux connaître à la fois les acteurs mais aussi les initiatives à destination des familles. A l'ère du numérique, au-delà des rencontres de réflexion et d'échanges en présentiel, le besoin d'avoir un outil fédérateur et participatif dans le sens où il serait alimenté pour l'ensemble des acteurs est fortement exprimé.

La méthodologie déployée dans le cadre du Sdsf amène à aborder de façon transversale et de façon pluridisciplinaire, les thématiques et actions en développement. Les professionnels sont en demande de formation de proximité, en lien avec les axes stratégiques du Sdsf.

L'évolution de la famille et des modes d'intervention des professionnels vient les questionner et nécessite un espace d'échange et de formation partagé.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles contribue à renforcer le partenariat de proximité pour une meilleure organisation des politiques publiques et nécessite une mise en réseau des acteurs avec une attention particulière pour renforcer les liens entre le Sdsf et les collectivités locales, mieux travailler à l'articulation et à la complémentarité entre le Schéma Départemental des Services aux Familles et les dispositifs locaux portés par les différentes institutions.

L'observatoire départemental des services aux familles est un axe fort du Sdsf 2023-2028. Il a vocation à produire des études et des analyses de territoires, destinées à guider les partenaires dans leur prise de décision.

Ses productions se situent à l'échelle du département, et également des bassins de vie dans l'animation des conventions territoriales globales notamment pour éclairer les élus quant aux besoins des territoire en matière des services. Au-delà de ces diagnostics, l'enjeu est d'évaluer les politiques et stratégies menées. Il s'agit de mesurer l'impact des actions afin d'objectiver leur plus-value réelle.

ACTION 1 - DEPLOYER UNE FONCTION D'OBSERVATOIRE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Objectifs :
<ul style="list-style-type: none">- Assurer une veille sociale pour adapter les réponses aux besoins des familles en constante évolution- Centraliser les besoins d'études des territoires validés par le Cdsf- Mettre à disposition des données et outils adaptés aux besoins des partenaires.
Actions à engager :
<ul style="list-style-type: none">- Répertorier et mettre à jour les données utiles et les indicateurs déjà existants et les capitaliser sous la forme d'un atlas des services aux familles- Identifier les territoires prioritaires en termes des services aux familles- Définir des cibles de développement et de maintien des services aux familles- Réaliser des sujets d'étude comme outil d'aide à la décision au service des projets de territoire en lien avec les dynamiques locales- Renforcer la contribution des différents services existants sur les territoires comme observateurs sociaux des territoires

ACTION 2 - PARTAGER ET ANIMER UNE PLATEFORME COLLABORATIVE PARTENARIALE

Objectifs :
<ul style="list-style-type: none">- Echanger, partager, coopérer et innover, entre partenaires Sdsf :<ul style="list-style-type: none">o Echanger, pour mieux se connaître entre acteurso Partager des informations, des initiatives, des expériences pour essaimer « les bonnes pratiques »o Coopérer pour mettre en place des actions communes en réseauo Innover pour améliorer le service aux familles du département- Rendre lisible les actions des territoires à destination des familles, par thématiques- Positionner le Sdsf comme pilote et fédérateur des politiques à destination des familles
Actions à engager :
<ul style="list-style-type: none">- Etudier les possibilités offertes par la plateforme collaborative de l'Etat (Resana)- Centraliser et mettre à disposition des partenaires, l'ensemble de la documentation liée au Sdsf

ACTION 3 - COCONSTRUIRE DES FORMATIONS ET FACILITER DES ECHANGES DE PRATIQUES ENTRE PROFESSIONNELS

Objectifs :

- Créer une communauté éducative et une culture commune, à l'échelle du département
- Permettre aux acteurs de sortir de l'isolement, faire réseau entre professionnels du département
- Mettre à jour ou développer les compétences des acteurs,
- Offrir une formation de proximité aux acteurs de terrain qui ont peu l'opportunité de partir en formation,
- S'appuyer sur des projets déjà existants (capitalisation) ou donner les moyens de développer des actions en lien avec les orientations du Sdsf

Actions à engager :

- Recenser les besoins en formation
- Répertorier les formations existantes
- Coconstruire des formations adaptées à partir des besoins repérés
- Etablir un plan de formation annuel à l'échelle départementale répondant aux besoins des professionnels

AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPER DES ACTIONS AU PLUS PRES DES BESOINS DES HABITANTS

L'animation de la vie sociale est une composante majeure de l'action territoriale des différentes institutions signataires du Sdsf.

Positionnées à la convergence de la quasi-totalité des thématiques d'intervention, les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, basent leur méthodologie d'intervention sur des diagnostics des besoins de la population, la participation des habitants et le développement de la citoyenneté de proximité.

Elles facilitent l'intégration sociale des individus dans leur environnement, favorisent le vivre ensemble et toutes les formes de mixités (sociale, culturelle, générationnelle, de genre...) et soutiennent l'accès aux droits et aux services... A ces différents titres, elles concourent à l'attractivité des territoires.

Le comité départemental d'animation de la vie sociale composée de la fédération des centres sociaux, le département, la Msa, l'Etat et la Caf, est garant de la politique d'animation de la vie sociale. Il accompagne et soutient aujourd'hui 24 centres sociaux et 16 espaces de vie sociale en Charente Maritime qui permet une couverture sur l'ensemble des quartiers politique de la ville, territoires périurbains et ruraux. Les collectivités locales sur lesquelles ces structures d'animation de la vie sociale sont implantées sont parties prenantes de cette politique. Des espaces non couverts pour une structure d'animation de la vie sociale subsistent (Haute Saintonge et Vals de Saintonge) tandis que des projets type tiers lieux émergent et répondent à des enjeux d'animation des territoires au plus près des habitants.

En lien avec ces structures d'animation de la vie sociale de statut associatif, l'Etat et tous ses partenaires organisent l'accompagnement local à travers une nouvelle structuration de l'appui à la vie associative locale : le réseau Guid'Asso. Porté essentiellement par des bénévoles, le secteur associatif traverse des mutations structurelles et conjoncturelles importantes.

ACTION 4 - PRESERVER LES PROJETS EXISTANTS

Objectifs :
<ul style="list-style-type: none">- Soutenir les structures d'animation de la vie sociale existantes.- Prévenir et accompagner les difficultés économiques ou de gouvernance de ces structures.
Actions à engager :
<ul style="list-style-type: none">- Coordonner la veille et mettre en commun des indicateurs d'alerte susceptibles de prévenir de manière proactive les difficultés de ces structures.- Clarifier la chaîne de coopération des acteurs intervenant auprès des structures et renforcer le rôle des fédérations départementales.

ACTION 5 - DEVELOPPER LE MAILLAGE TERRITORIAL DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Objectifs :

- Développer la complémentarité des structures d'animation de la vie sociale d'un même territoire pour un maillage mieux réparti.
- Développer le pouvoir d'agir (*Empowerment*) des habitants.
- Développer localement les initiatives citoyennes, solidaires et collectives.
- Être ressource pour ces initiatives.

Actions à engager :

- Affiner la cartographie des structures d'animation de la vie sociale existantes avec les zones de rayonnement pour déterminer les zones non pourvues.
- Mobiliser les communes ou/et les Epci des zones non pourvues pour identifier et connaître les initiatives locales de lien social,
- Analyser les raisons d'un manque de structures d'animation vie sociale sur les territoires dépourvus : Pourquoi ? Quels manques ? Quels besoins ? Quelles attentes ? Quels freins ?
- Partager avec les partenaires du territoire.
- Identifier les structures existantes à proximité des zones dépourvues et envisager d'essaimer ou de co-porter.
- Mettre en œuvre des formations sur l'impact social en capitalisant l'expérience menée dans le cadre du Guid'asso
- Valoriser les initiatives d'habitants accompagnées par les Espaces de vie sociale.
- Poursuivre l'animation du réseau espace de vie sociale et des centres sociaux.

ACTION 6 - SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

Objectifs :

- Permettre une meilleure lisibilité du nouveau réseau Guid'asso
- Renforcer l'appui des acteurs associatifs et développer un socle de qualité des services
- Mettre en réseau et favoriser l'interconnaissance de ces acteurs
- Co-construire une stratégie territoriale durable de l'appui aux associations

Actions à engager :

- Développer le maillage des structures Guid'Asso.
- Communiquer sur Guid'Asso (Modalités d'accompagnement, contenus...)
- Donner une possibilité de se coordonner au niveau local, de développer la communication, de mutualiser les moyens, de coordonner des évènements.
- Identifier les besoins récurrents des associations pour apporter des réponses plus collectives.
- Développer la mutualisation et la facilitation des moyens pour les associations.
- Accompagner les collectivités dans leurs modalités de soutien aux associations.

AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER DES SERVICES ATTENTIONNES EN DIRECTION DES PUBLICS VULNERABLES ET/OU A BESOINS SPECIFIQUES

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté évolue vers le pacte des solidarités que le Gouvernement va mettre en place afin d'adapter les réformes structurantes de l'État aux publics fragiles.

Ce pacte repose sur 4 piliers :

- la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités à la racine ;
- l'accès à l'emploi à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés ;
- la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ;
- la transition écologique solidaire.

Cet axe stratégique défini avec les partenaires, combine à la fois des initiatives pour lever les freins à l'accès à l'emploi et l'accompagnement à la parentalité qui sont indissociables.

L'accès aux modes d'accueil à horaires atypiques

En tant que parent, concilier l'exercice de son métier tard le soir, la nuit, tôt le matin, le week-end ou les jours fériés et trouver un ou des solutions d'accueil adaptées pour leur(s) enfant(s) est quasi impossible.

Comme le montre l'enquête nationale réalisée par la Mutualité Française auprès des familles en avril 2021, 90 % des parents exerçant une activité professionnelle en horaires atypiques considèrent qu'il est difficile de trouver un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) et 38 % seulement sont satisfaits de leurs modes d'accueil actuels ! D'où l'importance de développer des solutions innovantes ou originales pour répondre aux besoins des parents tout en garantissant un accueil optimal des enfants.

La Charente-Maritime, département touristique offre de nombreux emplois en horaires décalés (restauration, hôtellerie) et saisonnier. La question de la conciliation vie personnelle-vie professionnelle est pour de nombreux parents complexe. Certains ne peuvent accéder à un emploi lorsqu'il s'agit de trouver une solution d'accueil à horaires atypiques pour son enfant.

Le répit parental

D'autre part, la notion du répit parental est relativement récente et un sujet d'attention de la politique de soutien à la parentalité. Cette notion est ancrée dans le milieu médico-social notamment par rapport aux enfants à besoins spécifiques et/ou en situation de handicap. L'évolution de la cellule familiale, la pression pour être « un bon parent », l'enjeu de conciliation vie familiale vie professionnelle, les relations avec le monde scolaire et parfois la pression scolaire, autant de facteurs qui peuvent également fragiliser les parents, avec un risque d'épuisement pouvant conduire jusqu'au burn-out parental.

La lutte contre les violences intrafamiliales

Le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027) "Toutes et tous égaux" réaffirme les ambitions du gouvernement pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences intrafamiliales, les violences sexistes et sexuelles.

Sur notre département, il existe une offre significative de prise en charge des victimes, qui reste malgré tout à développer face à l'ampleur du phénomène. Dans une moindre mesure, des dispositifs en direction des auteurs et quasiment pas en direction des enfants témoins ou victimes de ces violences.

Au niveau des instances départementales, une commission “Violences sexistes, sexuelles et conjugales” est animée par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Des cellules de veille dans chaque tribunal judiciaire assurent le suivi des situations judiciairisées à risque.

Au niveau local, le département est maillé par 7 réseaux infra-départementaux multi partenariaux, avec un comité technique de coordination de réseaux.

Parmi les différents outils ou dispositifs, on peut citer les intervenants sociaux rattachés aux gendarmeries qui montrent tout leur intérêt, notamment avant le passage à l'acte des potentiels auteurs, la création récente de l'unité médico-sociale dans l'enceinte du centre hospitalier de La Rochelle et Saintes avec une équipe pluridisciplinaire, très utile et efficace, des professionnels de tout horizon sollicitent des actions de sensibilisation pour mieux repérer les signes de violences intrafamiliales.

Il y a une nécessité absolue à poursuivre les actions de prévention, de façon encore plus accrue. Il est par ailleurs indispensable de distinguer pour les actions à développer, celles qui s'adressent aux victimes directs ou indirects dont les enfants, et celles destinées aux auteurs.

L'accompagnement des jeunes

Les conséquences de la crise sanitaire sur la situation des jeunes adultes ont renforcé les inégalités socio-économiques au sein de cette classe d'âge et les difficultés spécifiques de ce public (précarité, problèmes de santé mentale ou d'addictions).

Beaucoup de jeunes âgés de 15 à 24 ans dépendent de la Caf ou de la Msa soit comme enfant à charge d'une famille allocataire, soit comme allocataires ou conjoints bénéficiaires des aides logements ou de la Prime d'activité notamment.

A l'échelle locale, l'accompagnement des projets jeunes, le déploiement départemental de la Boussole des Jeunes le maillage progressif des points d'accueil et d'écoute jeunes, visent à soutenir l'autonomisation des jeunes et leur accès aux droits, au-delà du logement

ACTION 7 - CONSOLIDER LE MODELE ECONOMIQUE DES STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS EN HORAIRES ATYPIQUES ET A BESOINS SPECIFIQUES

Objectifs :

- Conduire un diagnostic départemental des besoins et des solutions existantes
- Offrir aux parents travaillant à horaires atypiques des solutions d'accueil, prenant en compte le confort et le bien-être de l'enfant
- Etudier les opportunités de solvabiliser les services offrant des solutions d'accueil à horaires atypiques notamment en mobilisant les entreprises

Actions à engager :

- Réaliser du benchmarking sur les différentes expériences à l'échelle nationale,
- Affiner le diagnostic des besoins sur les différents territoires,
- Elaborer une stratégie de démarches auprès des entreprises et des collectivités.

ACTION 8 - OFFRIR DES SOLUTIONS DE REPIT AUX PARENTS D'ENFANTS DE TOUT AGE

Objectifs :

- Prévenir l'épuisement psychique et physique des parents
- Permettre aux parents d'avoir du temps pour souffler, se ressourcer, pour des activités de loisirs... et pour concilier vie privée- vie professionnelle
- Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des enfants dans un environnement plus serein
- Renforcer la relation parents-enfants en leur offrant des moments privilégiés pour (re)tisser des liens
- Expérimenter des actions répit de formes diverses,
- Etudier l'opportunité de développer une plateforme répit numérique (professionnels, bénévoles, solidarités familiales)

Actions à engager :

- Conduire un diagnostic des besoins des parents selon leurs situations et celles de leurs enfants et des solutions de répit déjà existantes,
- Partager ce diagnostic pour une mise en réseau des acteurs en contact avec les familles potentiellement concernées,
- Définir des solutions concrètes à partir du diagnostic et échanges en réseau.

ACTION 9 - EXPERIMENTER DE NOUVEAUX DISPOSITIFS PARTENARIAUX FACE AUX SITUATIONS DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES



1 182

actes de violences ont été recensés par les services de Gendarmerie et de Police.



- 0,9%

actes enregistrées par la gendarmerie.



+ 10,8%

actes enregistrées par la police.



1.072

personnes accueillies par les intervenants sociaux de la gendarmerie.



1.319

personnes reçues au service d'aide aux victimes.



295

accompagnements renforcés ont été mis en place.

Objectifs :

- Diversifier les modalités d'accompagnement partenarial en portant une attention particulière à la prise en charge des enfants co-victimes des violences, des auteurs et des familles
- Développer les formations aux repérages des violences intrafamiliales par les professionnels de multiples horizons,
- Mettre en œuvre de façon partenariale l'aide d'urgence universelle, ainsi que le dispositif pack « nouveau départ »,
- Soutenir le maillage des intervenants sociaux en gendarmerie sur le département
- Prendre en charge des familles au sens large (personnes âgées, enfants adultes qui reviennent chez leurs parents du fait des violences...) et des victimes de multi violences (handicap et violences intrafamiliales)

Actions à engager :

- Mettre en place un groupe de travail opérationnel dédié pour répondre aux objectifs,
- Former des psychologues au psycho-trauma,
- S'accorder sur le co financement des intervenants sociaux pour maintenir les postes existants et les développer sur les territoires non pourvus.

ACTION 10 - FACILITER L'INSERTION DES PARENTS PAR L'ACCES AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS DE TOUT AGE

Objectifs :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Lever les freins à la reprise d'emploi pour les parents,- Favoriser l'accès aux modes d'accueil de leurs enfants qui en sont le plus souvent exclus,- Renforcer les partenariats entre les institutions, les acteurs de l'insertion et les professionnels de la petite enfance et enfance. |
|--|

Actions à engager :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Adapter le label Avip au territoire,- Expérimenter et développer des offres d'accueil individuelles et collectives labellisées. |
|--|

ACTION 11 - DEVELOPPER UNE DEMARCHE « PARCOURS JEUNES »

Objectifs :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Développer un "parcours Jeune" avec un niveau d'information généraliste destiné à l'ensemble des jeunes et un niveau d'accompagnement plus attentionné en direction des jeunes plus fragiles,- Valoriser la coopération entre dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes et les dispositifs de soutien à la parentalité afin de proposer un parcours global et fluide des familles,- Rendre plus lisible les offres de service et d'accompagnement des jeunes et leur engagement citoyen |
|--|

Actions à engager :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Proposer, selon les situations de vie des jeunes, des dispositifs partenariaux qui conjuguent accès aux droits, accès à la santé et aux soins, aux services et accompagnement vers la citoyenneté et l'autonomie,- Poursuivre le déploiement de la Boussole des jeunes sur le département,- Déployer des actions "aller vers" les jeunes notamment sur les lieux qu'ils fréquentent (loisirs, école), |
|---|

AXE STRATEGIQUE 4 : RENDRE PLUS ATTRACTIF LES METIERS DES SERVICES AUX FAMILLES

Depuis la fin de la crise sanitaire, de nombreuses branches professionnelles connaissent des tensions de recrutement.

Au niveau de la petite enfance, au niveau national, 10 000 postes de professionnels sont vacants dans les crèches et le nombre de places offertes par les assistants maternels recule en raison d'un départ massif à la retraite. Des parents sont empêchés de prendre ou reprendre un emploi faute de mode d'accueil adapté à leurs besoins et à leurs moyens.

Au niveau départemental, les constats sont équivalents et grandissants. De nombreux métiers sont aujourd'hui sous tension dont les métiers de l'animation et des services aux familles.

Le comité de filière Animation a établi en février 2022, une feuille de route à moyen terme « Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs ».

Faute de salariés, des structures d'accueil de loisirs réduisent ponctuellement leurs créneaux d'ouverture pour assurer l'accueil de qualité tel que l'exige la réglementation. L'aide à domicile souffre depuis de nombreuses années de manque de personnel, refusant des prises en charge de familles qui en ont pourtant socialement besoin.

Plus globalement, les métiers au service du lien et aux familles souffrent d'attractivité, alors que les besoins des familles sont croissants en termes de services mais également d'accompagnement. Diverses actions seront à élaborer localement en lien avec les réflexions nationales en cours pour optimiser le recrutement des professionnels, les fidéliser dans leurs postes.

La démographie des assistantes maternelles en Charente-Maritime montre un vieillissement des professionnelles, avec des départs en nombre : 1524 assistants maternels et de garde d'enfants à domicile à remplacer d'ici 2023 (données Fepem).

Le service d'agrément des assistants maternels de la Pmi constate que les nouveaux agréments ne compensent pas les cessations d'activité (nombre de nouveaux agréments en moyenne autour de 200 par an). Par ailleurs, il est observé une évolution du profil des nouvelles candidates avec des exigences notamment en termes d'horaires d'activité plus classique, qui ne répond pas toujours aux besoins des parents en activité.

Les constats partagés sur la pénurie de personnels amènent à se questionner et à se mobiliser pour inventer et expérimenter de nouvelles façons d'employer. Des initiatives et dispositifs existent déjà (dispositif immersion facilité, emploi en temps partagé, période de mise en situation professionnelle, contrat parcours emploi compétences). Une plus grande connaissance et appropriation ainsi qu'un développement sur les territoires est nécessaire. Réfléchir à de nouveaux modèles d'employabilité, Innover, expérimenter, est une 2e voie que le Sdsf peut impulser, pour que les territoires s'en saisissent par la suite.

ACTION 12 - FAIRE LA PROMOTION DES METIERS


Objectifs :
<ul style="list-style-type: none">- Donner envie d'exercer ces métiers de l'animation et des services aux familles,- Expérimenter le « Vis ma vie »,- Expérimenter des nouvelles modalités de présentation des métiers et aller vers les potentiels candidats.
Actions à engager :
<ul style="list-style-type: none">- Créer une chaîne de coopération entre les structures intervenant auprès des jeunes ou adultes, les organismes de formation et les structures ayant des besoins de recrutement, pour définir les actions pertinentes de promotion des métiers.- Promouvoir les aides financières en soutien à l'installation des nouveaux assistants maternels.

ACTION 13 - EXPERIMENTER DES SOLUTIONS INNOVANTES D'EMPLOYABILITE

Objectifs :
<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'accès à l'emploi et /ou pérenniser les emplois- Conforter le projet professionnel de futurs candidats,- Impulser une réflexion permettant d'initier des réponses nouvelles (groupement employeurs, formations de proximité, détection potentiel de compétences...)
Actions à engager :
<ul style="list-style-type: none">- Créer une chaîne de coopération entre les structures intervenant auprès des jeunes, les organismes de formation et les structures ayant des besoins de recrutement, avec le soutien des partenaires financeurs.

4 400 enfants bénéficiaires de l'AAEH

 **2 101**
bénéficiaires de
l'AAH avec enfants

 **887**
Monoparents

 **1 214**
En couple

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »

Le pôle ressources handicap

Dans le cadre du précédent Sdsf 2018-2022, un axe transversal « accompagner les situations de familles avec enfants en situation de handicap » a abouti à la création d'un pôle ressources handicap départemental en complément d'un mi-temps de puéricultrice Pmi cofinancé par la Msa, la Caf et le département.

Depuis le 1er avril 2023, 1,5 Etp est dédié à l'animation de ce pôle ressources dont les objectifs sont les suivants :

- Accompagner les professionnels des structures d'accueil des enfants à besoins spécifiques pour faciliter l'accueil des enfants vers les structures de milieu ordinaire,
- Accueillir et accompagner les familles avec enfants en situation de handicap ou à besoin spécifiques pour l'accueil de leur enfant vers les structures de milieu ordinaire,
- Animer au niveau départemental le réseau partenarial et être force de proposition pour initier toute action en faveur des enfants en situation de handicap.

L'handiparentalité

Être parent et en situation de handicap doivent être compatibles. Le droit à la vie intime, affective et sexuelle et à la parentalité est un droit fondamental et universel de la personne humaine. « Le droit à la parentalité des personnes handicapées est très peu reconnu dans les politiques publiques car il est au croisement de celles du handicap et de celles de la famille.

Pour les politiques du handicap, la parentalité est une réalité marginale et, pour les politiques de la famille, les réalités du handicap sont également marginales. On est dans ce croisement de deux champs des politiques

publiques qui ont chacun tendance à ne pas trop investir sur cette question de la parentalité. » collectif Être PArHands.

La réflexion sur l'handiparentalité a été Impulsée par le Service d'accompagnement à la vie sociale de l'Adei 17.

L'association Adei 17 se préoccupe encore plus aujourd'hui des situations de parents en situation de handicaps, majoritairement déficients intellectuels et porte la problématique au cœur des travaux du Sdsf, pour une réponse conjointe des acteurs du médico-social.

Depuis une dizaine d'années, le nombre de parents en situation de handicap est en augmentation constante. Le service est de plus en plus en difficulté pour faire face aux demandes d'accompagnement à la parentalité et souhaite apporter des réponses adaptées à ces familles. L'enjeu est que la parentalité et le handicap soient compatibles.

Ce sont des parents différents mais avant tout des parents ! L'enjeu est que cette réflexion soit ouverte à toutes les partenaires du monde du handicap, du secteur de l'animation et du travail social pour coconstruire des réponses.

ACTION 14 - POURSUIVRE LE DEPLOIEMENT DU POLE RESSOURCES HANDICAP

Objectifs :
<ul style="list-style-type: none">- Fédérer les acteurs du secteur médico-social, de l'animation, de l'éducation, de l'accompagnement des familles et les élus autour de l'accueil inclusif,- Favoriser l'accueil des enfants (0-17 ans) en situation de handicap en milieu ordinaire- Capitaliser l'expérience d'accompagnement pour élargir l'accessibilité aux activités de loisirs et de la culture.
Actions à engager :
<ul style="list-style-type: none">- Faciliter l'effectivité de l'accueil des enfants en situation de handicap.- Assurer un suivi de l'activité du pôle ressources handicap- Mesurer l'impact social sur l'accueil effectif des enfants dans les structures- Conforter le cofinancement du développement du Prh.

ACTION 15 - ACCOMPAGNER L'HANDIPARENTALITE

Objectifs :
<ul style="list-style-type: none">- Identifier les besoins des parents en situation de handicap dans l'accompagnement de leur parentalité,- Prendre en compte la vie affective et la parentalité des personnes en situation de handicap,- Mettre en adéquation les besoins des parents en situation de handicap avec les actions d'accompagnement en milieu ordinaire,- Initier une réponse aux besoins non pourvus d'accompagnement des parents en situation de handicap,- Informer les parents sur les lieux d'accueil, les accompagner dans leur parentalité,- Fédérer un réseau d'acteurs pour faire émerger des propositions d'actions sur le département
Actions à engager :
<ul style="list-style-type: none">- Identifier les besoins et attentes,- Rencontrer et échanger avec les acteurs intervenants,- Rechercher des propositions communes en élaborant un plan d'action départemental

AXE STRATEGIQUE 6 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS A CHAQUE ETAPE DE LA VIE, DE LA NAISSANCE A L'ADOLESCENCE

La manière de faire famille a changé sous l'effet de l'évolution des comportements (augmentation des séparations, du nombre de familles monoparentales et de familles recomposées, des unions libres, des naissances hors mariage, etc.), des mentalités et du droit (réformes du divorce et de l'adoption, Pacs, mariage pour tous, etc.), ces différents éléments étant fortement liés entre eux.

Ces évolutions engagées progressivement depuis les années 1970 se traduisent aujourd'hui par l'éclosion de formes familiales multiples et par une diversité des manières de faire famille. (Extrait du rapport du Haut conseil de la famille, de l'Enfance et de l'âge, Panorama des familles aujourd'hui, 2021).

Les experts (commission 1 000 jours, travaux du cycle de séminaires Premiers Pas) confirment l'impératif de conduire une politique d'accueil du jeune enfant ambitieuse : la fréquentation régulière d'un mode d'accueil de qualité, sécurisant et ludique a des effets bénéfiques sur le développement langagier, pré-mathématique et moteur, notamment pour les enfants issus des familles les plus défavorisées.

La création du Service public de la petite enfance, essentielle à la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle des familles sera un levier pour répondre à leurs besoins. Le Sdsf de la Charente-Maritime s'appuiera sur ses travaux.

Le soutien en direction des jeunes parents ou des parents séparés s'est largement étoffé sous l'impulsion de la démarche 1000 premiers jours, le déploiement de l'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires, ... même si deux parents sur cinq jugent difficile l'exercice de leur rôle. La crise sanitaire a mis en exergue les fragilités familiales (séparations, violences intrafamiliales, isolement, usages du numérique, besoin de répit, etc...

La politique de soutien à la parentalité est une politique préventive d'investissement social. La cohérence du maillage entre le Sdsf, les conventions territoriales globales et l'animation de la vie sociale est un enjeu d'animation de cette politique de façon transverse au sein des territoires.

Le Sdsf a pour ambition de décliner ses orientations au travers des projets de territoire animés notamment par les Conventions territoriales globales. On observe l'émergence de nombreux prestataires libéraux qui prospectent "ce nouveau marché".

Cette politique émergente a une exigence de qualité d'intervention. Cela nécessite de s'assurer de la qualification de ces nouveaux intervenants, qui viennent bousculer les pratiques professionnelles bien établies. Impulser, fédérer, s'inspirer, se coordonner pour plus d'efficacité et de cohérence est en enjeu de ce projet 1000 jours porté par le Sdsf.

ACTION 16 - CREER LES CONDITIONS DE DEPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

5 100 naissances en Charente-Maritime dont 42% des primipares

2 181

places d'accueil
du jeune enfant

97

établissements
d'accueil du
jeune enfant

2 344

assistantes
maternelles

59

maisons
d'assistantes
maternelles

72%

taux de couverture
moyen pour les
enfants de moins de
3 ans. (58% en
moyenne nationale)

16%

de baisse des
professionnels
de l'accueil
indiviel en 5 ans.
(19% au niveau
national)



Objectifs :

- Définir un plan de zonage opposable du développement des modes d'accueil collectif (territoires prioritaires ou non) en lien avec les Ctg.
- Répondre de façon partenariale aux objectifs du Sppe.
- Permettre aux parents de continuer de travailler ou de reprendre rapidement un emploi après une naissance, de se former ou de chercher un emploi, et ce, pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, soutenir la parentalité et lutter contre la pauvreté.
- Favoriser le développement de l'enfant et sa socialisation précoce, dans une ambition d'investissement social et de lutte contre les inégalités sociales.

Actions à engager :

- Mettre en œuvre le Service public de la petite enfance.
- Prendre appui sur les schémas de maintien et développement de l'offre d'accueil porté par les autorités organisatrices dans les CTG.

ACTION 17 - COORDONNER LA POLITIQUE DES 1000 JOURS

Objectifs :
<ul style="list-style-type: none">- Définir un pilotage et une coordination départementale de la politique 1000 jours- Créer un comité ad hoc pour partager les critères d'accompagnement des projets 1000 jours de façon concertée entre institutions- Assurer un suivi inter-institutions des projets,- Associer au déploiement des projets 1000 jours les partenaires actifs sur les thématiques parentalité, petite enfance et santé
Actions à engager :
<ul style="list-style-type: none">- Articuler la politique des « 1000 premiers jours » avec les dispositifs existants (activités du service de la Pmi, Parcours Caf « Arrivée de l'enfant » élaboré en lien étroit avec la Cpm et la politique régionale portée par l'Ars, dans la perspective d'un cahier des charges départemental des 1000 premiers jours,- Proposer une information et un accompagnement adaptés aux besoins des porteurs de projet repérés,

ACTION 18 - POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Objectifs :
<ul style="list-style-type: none">- L'amélioration du bien-être de l'enfant et/ou de ses parents,- Le renforcement de la qualité du lien entre parents et enfants,- Le renforcement de la confiance des parents dans leurs compétences parentales,- L'accompagnement des parents dans leurs postures de parents, et aux moments clés de la vie de l'enfant (temps passerelles)- Le renforcement du pouvoir d'agir des parents en matière de parentalité
Actions à engager :
<ul style="list-style-type: none">- Définir avec le groupe de travail, les priorités d'accompagnement des parents,- Poursuivre le développement des services LAEP 6-12 ans de façon adapté aux besoins des familles,- Impulser de nouvelles actions, à partir des besoins repérés,- Assurer une veille sur l'offre de service de médiation familiale et espace de rencontre sur le département et expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement,- Poursuivre le développement du dispositif PDN Parentalité,- Promotion des actions sur le site monenfant.fr et sur tous vecteurs de communication pour une meilleure information des familles des offres proposées,- Etude de faisabilité pour la mise à disposition d'hébergement dans le cadre du maintien des liens parents-enfants,- Expérimenter un lieu ressources parentales de type « Maison des parents »

PREFIGURATION DU CO-PILOTAGE DES ACTIONS / CO-ANIMATION DES COMMISSIONS

Pilotes	Préfecture / Caf			Calendrier	
Copilotes animateurs des actions	Axe stratégique 1 Mieux se connaître pour mieux collaborer	Action 1	Déployer une fonction d'observatoire au service des territoires	Caf- Msa	2 ^{ème} semestre 2024
		Action 2	Partager et animer une plateforme collaborative partenariale	Caf- Etat (DDETS)	4 ^{ème} trimestre 2023 (Expertise plateforme Resana)
		Action 3	Coconstruire des formations et faciliter des échanges de pratiques entre professionnels	Caf - Msa - Sdjes	En continuité
	Axe stratégique 2 Développer des actions au plus près des besoins des habitants	Action 4	Préserver les projets existants	Caf - CD Dasli	En continuité
		Action 5	Développer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale	Caf - CD Dasli	En continuité
		Action 6	Soutenir la vie associative	Sdjes - Cdj	En continuité
	Axe stratégique 3 Développer des services attentionnés en direction des publics vulnérables et/ou à besoins spécifiques	Action 7	Consolider le modèle économique des structures d'accueil des enfants en horaires atypiques et sur des besoins spécifiques	Caf - Ddets service insertion emploi logement	1 ^{er} semestre 2024
		Action 8	Offrir des solutions de répit aux parents d'enfants de tout âge	Caf - PRH - CD Direction enfance famille	2 ^{ème} semestre 2024
		Action 9	Expérimenter de nouveaux dispositifs partenariaux face aux situations de violences intrafamiliales	Délégué du préfet à l'égalité hommes - femmes - Caf - Cidff	1 ^{er} trimestre 2024
		Action 10	Faciliter l'insertion des parents par l'accès aux structures d'accueil des enfants de tout âge	Caf - CD Dasli - Ddets service insertion emploi	En continuité
		Action 11	Développer une démarche « Parcours jeunes »	Maison départementale des adolescents et jeunes adultes - Cdj - Caf	1 ^{er} trimestre 2024
	Axe stratégique 4 Rendre plus attractif les métiers des services aux familles	Action 12	Faire la promotion des métiers	Pôle emploi - Sdjes - Caf	2 ^{ème} trimestre 2024
		Action 13	Expérimenter des solutions innovantes d'employabilité	Pôle emploi - Sdjes - Caf	2 ^{ème} trimestre 2024
	Axe stratégique 5 Contribuer à une société plus inclusive	Action 14	Poursuivre le déploiement du Pôle Ressources Handicap	Mdph - CD Direction enfance famille - Caf	En continuité
		Action 15	Accompagner l'handi parentalité	ADEI 17 - Caf- Msa	Lancement 4 ^{ème} trimestre 2023
	Axe stratégique 6 Renforcer l'accompagnement des parents à chaque étape de la vie, de la naissance à l'adolescence	Action 16	Créer les conditions de déploiement du service public de la petite enfance	Ddets - CD PMI - Caf	1 ^{er} semestre 2024 (Selon directives)
		Action 17	Coordonner la politique des 1000 jours	Caf - Msa - Conseil départemental/PMI - ARS	1 ^{er} trimestre 2024
		Action 18	Poursuivre l'accompagnement des parents	Caf- Msa - Udaf	2025

ANNEXE 1 - LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA CHARENTE-MARITIME



Diagnostic territorial

Géographie et caractérisation du territoire

La Charente-Maritime est un département situé au nord-ouest de la région Nouvelle-Aquitaine, et est limitrophe de cinq départements : du nord au sud, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Charente, la Dordogne et la Gironde. Elle est bordée à l'ouest par 470 km de côtes dont 170 km de plages. Les marais, dont le marais poitevin, s'étendent sur 1/5e du département. Quatre fleuves, la Seudre, la Charente, la Sèvre niortaise et la Gironde ainsi que de nombreux canaux et rivières irriguent le territoire. Les terres sont partagées entre les anciennes provinces de l'Aunis au nord et de la Saintonge au sud.

La Charente-Maritime est traversée par l'autoroute reliant Paris à Bordeaux. Depuis 1993, le TGV dessert les gares de Surgères et La Rochelle, désormais à 2h30 de Paris. Le département compte deux aéroports, à La Rochelle et Saintes, et dispose de trois ports de commerce. Avec notamment la présence des îles de Ré et d'Oléron, il présente une forte attraction touristique.

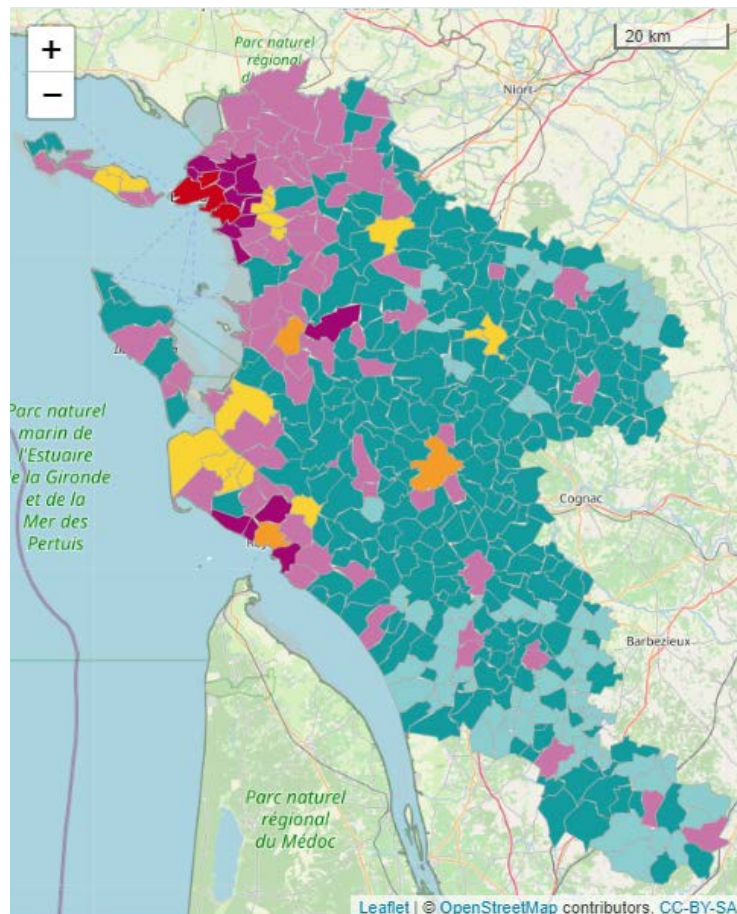
Le département de la Charente-Maritime présente quatre centres urbains, autour de La Rochelle, Rochefort, Saintes et Royan.

L'Aunis, au nord, constitue la partie la plus densément peuplée.

Sur la façade atlantique, la fréquentation touristique génère de forts afflux de population sur la période estivale.

A l'est (Vals-de-Saintonge) et au sud (Haute-Saintonge), de grands territoires avec de nombreuses communes à habitat dispersé se dessinent.

Grille de densité communale



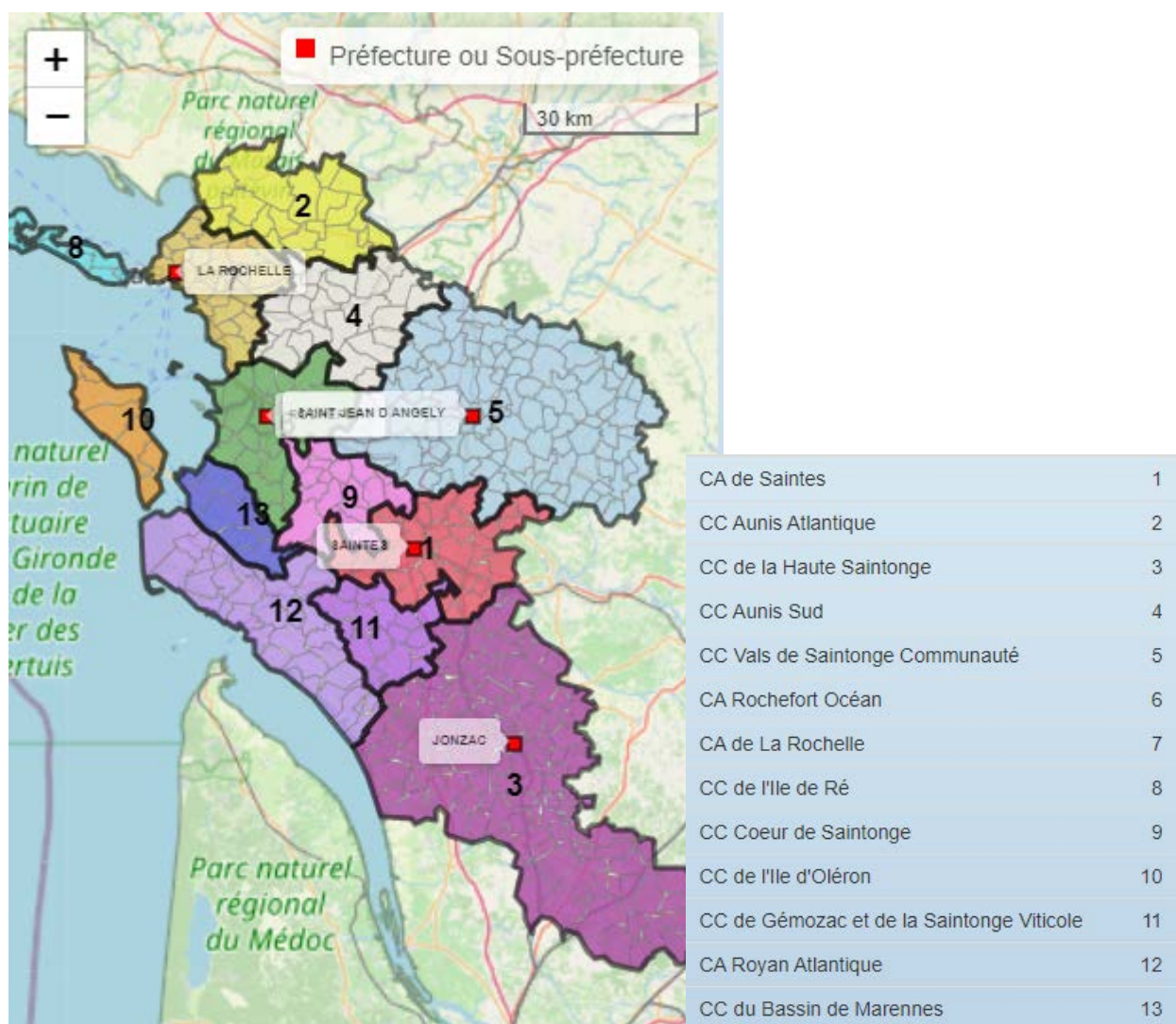
La Charente-Maritime comprend **463 communes**, soit un nombre supérieur à la moyenne des départements régionaux et nationaux. Dix-neuf communes ont, en 2019, une population municipale supérieure à 5 000 habitants : neuf se situent dans l'aire urbaine de La Rochelle, six se situent dans les trois autres principales aires urbaines : Rochefort, Saintes, Royan, et quatre sont des villes plus isolées : Saint-Jean d'Angély, Surgères, Saint-Pierre-d'Oléron, et Marennes-Hiers-Brouage. Dans le département, les deux-tiers des communes ont moins de 1 000 habitants.

Administrativement, le département de la Charente-Maritime comporte **cinq arrondissements** : La Rochelle est la préfecture, et Rochefort, Saintes, Saint-Jean d'Angély et Jonzac sont les sous-préfectures.

Les **treize établissements publics de coopération intercommunale** (quatre communautés d'agglomération et neuf communautés de communes) constituent une partition exacte du département.

On retrouve au nord la communauté d'agglomération de La Rochelle et les communautés de communes Aunis Atlantique et Aunis Sud. Les communautés de communes du centre du département sont très découpées, tandis que les communautés des Vals de Saintonge à l'est et de la Haute-Saintonge au sud comportent chacune plus de cent communes. Les îles de Ré et d'Oléron constituent des communautés de communes à part entière.

La géographie des EPCI et des communes

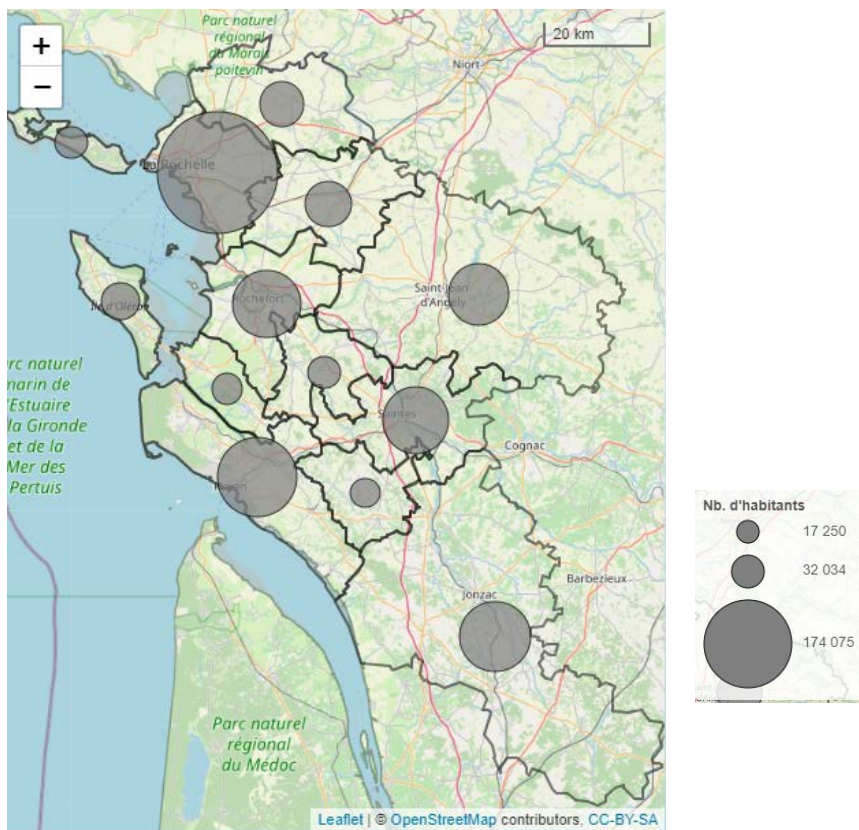


La communauté d'agglomération de La Rochelle est la plus peuplée avec près de 175 000 habitants. Cinq Epci ont entre 50 000 et 85 000 habitants.

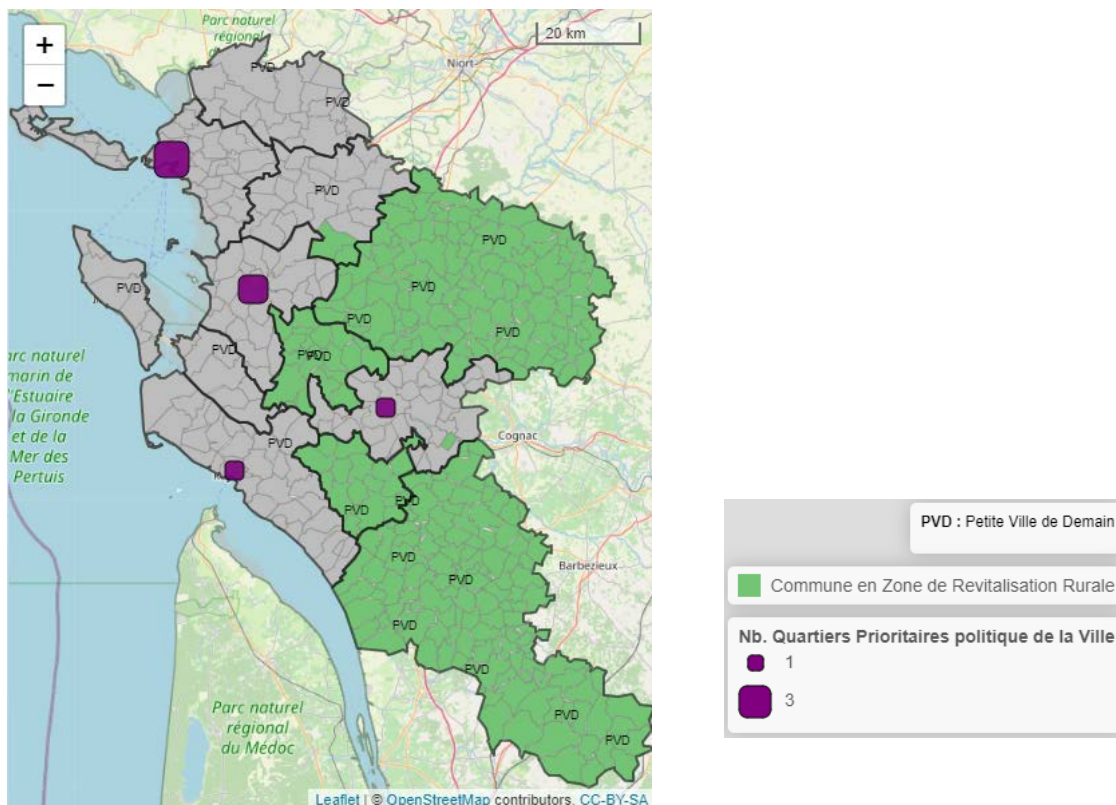
Les sept autres communautés de communes, plus petites, regroupent à elles seules moins du quart de la population totale.

A l'inverse d'autres départements régionaux, la Charente-Maritime ne comporte aucune communauté de communes de moins de 10 000 habitants.

Répartition de la population des EPCI au 1^{er} janvier 2019



Les quartiers politique de la ville et les zones de revitalisation rurale



Les quatre centres urbains du département comportent au total **sept quartiers prioritaires** relevant de la politique de la ville. Il s'agit des quartiers de Mireuil, Villeneuve-les-Salines et Portneuf à La Rochelle, des quartiers Centre-Ville – Avant-Garde et Petit Marseille à Rochefort, du quartier Bellevue-Boiffiers à Saintes, et du quartier L'Yeuse-La Robinière à Royan. Ces QPV sont les territoires où s'applique la politique de la ville, politique qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire.

Les zones de revitalisation rurale comprennent les communes satisfaisant à l'un des trois critères socio-économiques suivants : un déclin de la population constaté sur l'ensemble de l'arrondissement ou du canton ou dans une majorité de leurs communes dont le chef-lieu, un déclin de la population active, une forte proportion d'emplois agricoles : on retrouve ici l'est et le sud du département.

Le programme Petites villes de demain est intégré aux Contrats de relance et de transition écologique (Crte), en cours de signature sur l'ensemble du territoire. Le Crte est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire concernant notamment la transition écologique et la cohésion territoriale. La Charente-Maritime compte, début 2023, **vingt petites villes de demain**.

L'essentiel à retenir :

463 communes,

5 arrondissements

13 Epci

7 quartiers politiques de la ville

Des zones de revitalisation rurales

Démographie

Au 1er janvier 2019, on dénombre 651 358 habitants en Charente-Maritime, soit 11 % de la population régionale.

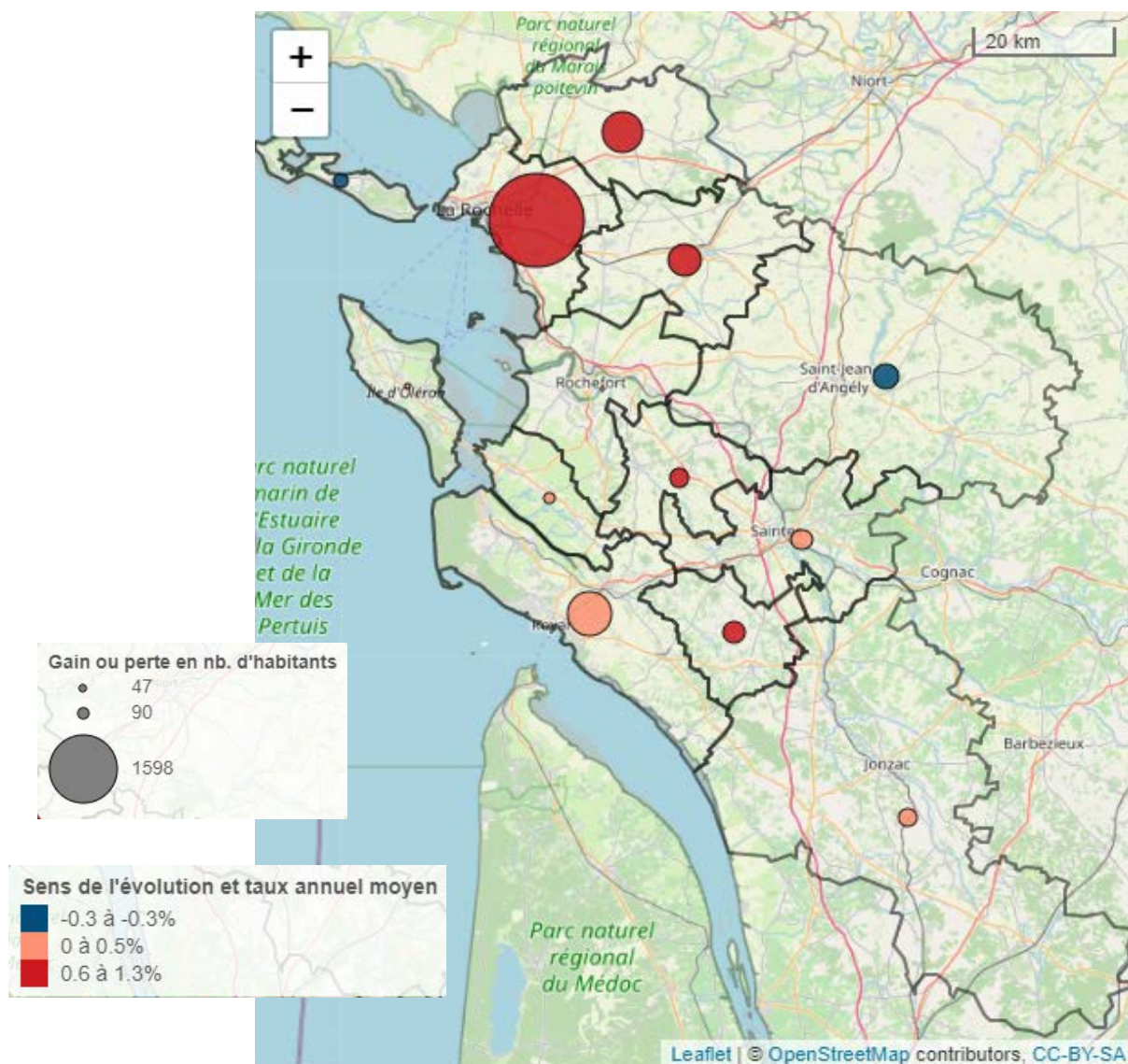
Entre 2013 et 2019, le département enregistre un gain de habitants, ce qui représente un rythme d'augmentation annuel moyen de +0,5%, identique au niveau régional et légèrement supérieur au niveau national.

En Charente-Maritime, cet accroissement de la population est dû exclusivement à un excédent d'arrivées de population par rapport aux sorties, qui contribue à la croissance de la population à hauteur de + 0,8 %.

Le solde naturel, différence entre les naissances et les décès, est pour sa part négatif, témoin d'une population vieillissante.

Cette situation, nettement différente des départements comparables ou de la France, montre le phénomène d'haliotropisme, attraction des populations pour les régions littorales, dont bénéficie la Charente-Maritime.

Dynamique démographique des EPCI entre 2013 et 2019



Si la croissance est vigoureuse dans les grandes agglomérations, elle plafonne dans les villes-centres. Confrontés à un marché immobilier tendu dans les centres-villes, les habitants s'éloignent de ces derniers pour trouver un logement correspondant à leur besoin ou à leurs revenus, générant des phénomènes d'étalement urbain et de périurbanisation importants, auquel il faut lier l'allongement des déplacements domicile-travail. Ainsi, un modèle de croissance concentrique apparaît autour des grandes agglomérations. Cet étalement urbain tend à former des axes de forte croissance, tels que La Rochelle-Niort, La Rochelle-Rochefort, ou Rochefort-Saintes.

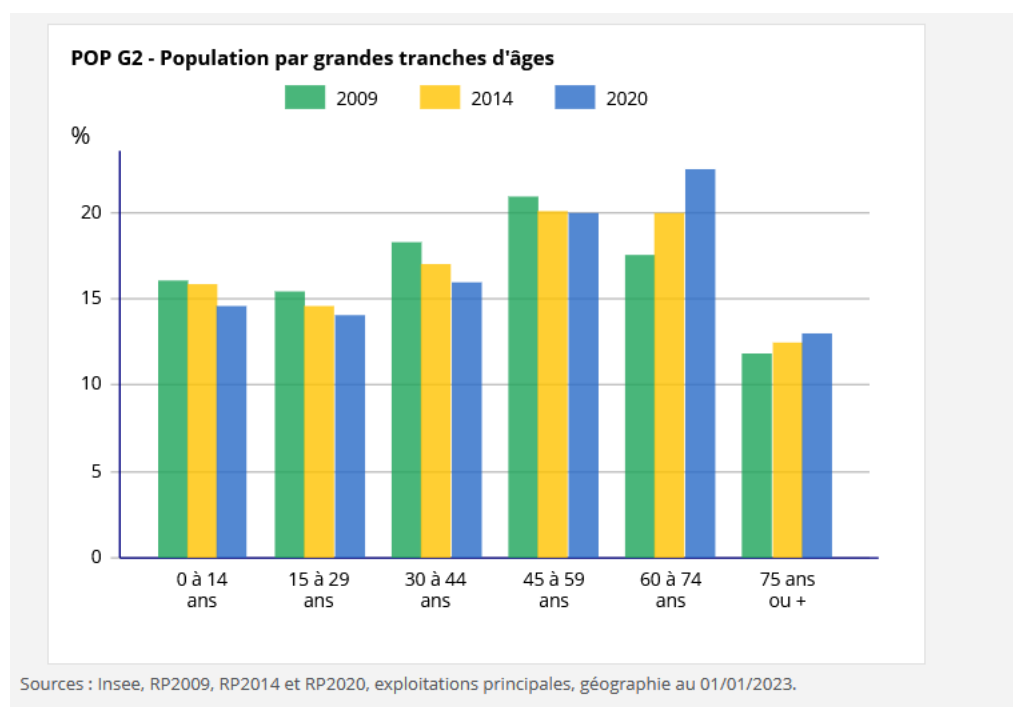
Les intercommunalités périurbaines et rurales deviennent donc des zones résidentielles, telles que Aunis Sud et Aunis Atlantique par exemple.

Si l'on observe un dynamisme important de certaines zones rurales, d'autres territoires restent peu denses et perdent des habitants, notamment dans l'est.

La population par tranche d'âges, structure et évolution

	Département Charente-Maritime			Région Nouvelle Aquitaine		
	Nombre habitants 2019	Répartition en 2019	Evolution annuelle moyenne entre 2013 et 2019	Nombre habitants 2019	Répartition en 2019	Evolution annuelle moyenne entre 2013 et 2019
Moins de 25 ans	160532	24,6 %	- 0,4 %	1 610166	29 %	-0,3 %
Entre 25 et 64 ans révolus	312417	48 %	- 0.2 %	2973721	50,3 %	-0,1 %
65 ans et plus	178409	27,4 %	+ 2.8 %	1426401	20,7 %	+ 2,6 %
Total population	651358	100 %	+ 0,5%	6 010289	100 %	+ 0,3 %

Source Insee



La structure d'âge de la population Charentaise-Maritime se singularise par une forte proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus (7,5% de plus qu'au niveau national, 3,7% de plus qu'au niveau régional).

C'est la seule tranche d'âge pour laquelle la population progresse, et ce à un rythme élevé (+2,8% en moyenne annuelle entre 2013 et 2019). Selon les projections de l'Insee, la part de cette population est appelée à poursuivre son augmentation, et pourrait atteindre 32% à horizon 2030.

L'essentiel à retenir

651 358 habitants en Charente-Maritime, soit 11 % de la population régionale.

Accroissement de la population dû exclusivement à un excédent d'arrivées de population par rapport aux sorties, et notamment les personnes de 60 ans et plus.

En conséquence, baisse régulière de la tranche d'âge 0-14 ans, 15-29 ans et 30-44 ans.

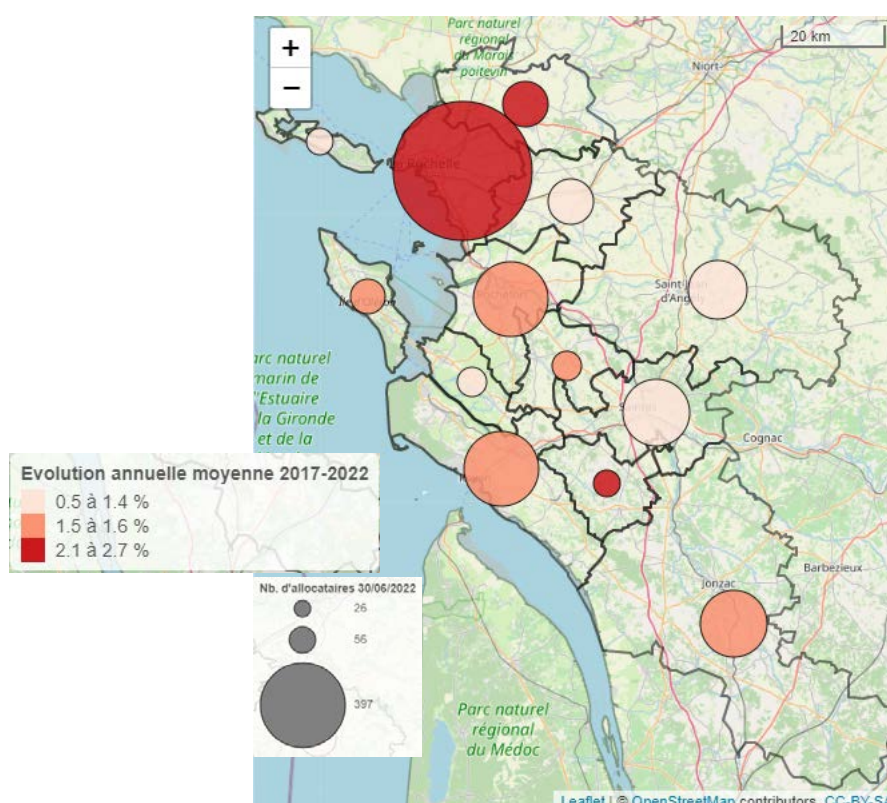
Phénomène d'attractivité pour le littoral en Charente-Maritime

Enjeu de conserver l'attractivité du département à un niveau élevé afin de garantir sa compétitivité vis-à-vis des autres territoires, et éviter un dépeuplement plus massif des zones rurales éloignées du littoral.

Les allocataires de la Caf, effectifs et évolution de 2017 à 2022 (Source Caf)

	Département 17	France
Nombre allocataires caf juin 2022	120 416	13495 746
Nombre allocataires Caf juin 2017	109 980	12 431 783
Evolution annuelle moyenne en nombre allocataires 2017-2022	2087	212 793
Evolution annuelle moyenne en %	+ 1,8 %	+ 1,7 %

Répartition des allocataires de la Caf par Epci, et évolution entre 2017 et 2022



Corroborant les informations démographiques concernant la population totale, les allocataires se situent principalement dans les quatre communautés d'agglomération, puis dans les communautés de communes recouvrant de vastes territoires (Vals de Saintonge, Haute-Saintonge), et les communautés de communes de l'Aunis.

La couverture de la population par la Caf, l'ensemble des habitants et les enfants par âge

	Département 17	France
Taux de couverture par la Caf de l'ensemble des habitants	41,9 %	48,3 %
Taux de couverture des habitants de 0-5ans par la Caf	85 %	86,2 %
Taux de couverture des habitants de 6-10 ans par la Caf	85,1 %	88,5 %
Taux de couverture des habitants de 11-17 ans par la Caf	80,3 %	83,3 %
Taux de couverture des habitants de 18-24 ans par la Caf	57,1 %	54,4 %

Le taux de couverture de la population par la Caf est le rapport de la population couverte à la population totale du territoire. Il se situe globalement en Charente-Maritime à 42%, valeur plus basse que pour les niveaux régionaux, nationaux, ou départements comparables. L'explication principale provient de la structure d'âge du département, qui présente des valeurs importantes de personnes âgées, peu usagers de la Caf.

Par les prestations qu'elle gère, la Caf présente des taux de couverture très élevés concernant le jeune public : c'est ainsi que 85% des jeunes enfants, et 80% des adolescents, sont couverts par la Caf de la Charente-Maritime, valeurs conformes aux départements comparables.

Le public universitaire présent notamment à La Rochelle contribue à obtenir un taux de couverture de la tranche d'âge 18-24 ans de 57%, soit une valeur supérieure au niveau national.

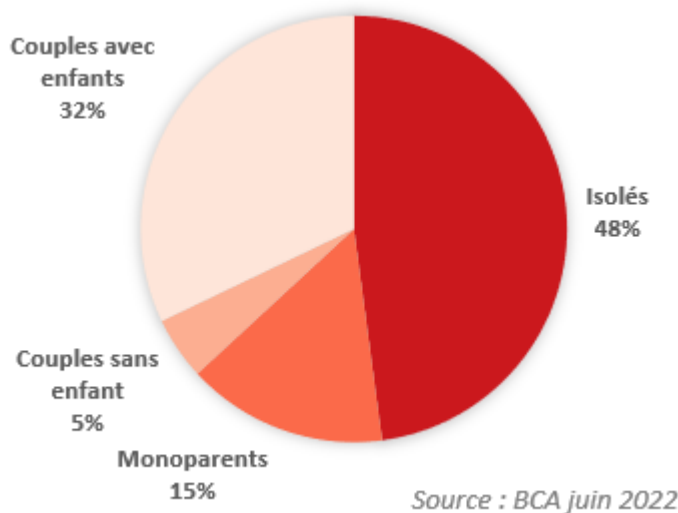
Les allocataires, répartition par situation familiale, structure et évolution

Le public majoritaire usager est constitué de personnes en situation d'isolement. En Charente-Maritime, 57 500 allocataires sont dans ce cas, représentant 48% du public. Ce taux a notamment augmenté suite à la mise en place, puis à la revalorisation, en 2019, de la prime d'activité, et également du fait de la progression du public étudiant.

Les couples avec enfants constituent, numériquement, le deuxième groupe le plus important. Sur la période récente, il apparaît en baisse de 0,6% par an, rythme inférieur aux départements comparables et au niveau national.

Les situations de monoparentalité représentent 15% du public des allocataires, en hausse régulière.

Répartition des allocataires selon leur situation familiale



Le public avec enfants demeure le public le mieux couvert pas les Caf : 70% des familles monoparentales et 60% des couples avec enfants sont usagers de la Caf de la Charente-Maritime.

Le taux de couverture du public isolé est d'une personne sur deux, tandis que celui des couples sans enfant est très faible.

L'évolution des prestations versées entre 2017 et 2022 est assez hétérogène.

L'augmentation du public allocataire est le fait :

- de la prime d'activité : +11,2% par an en moyenne annuelle entre 2017 et 2022. Cette prestation devient en Charente-Maritime la deuxième prestation la plus versée après les aides au logement.
- de l'allocation aux adultes handicapés : +3,3% par an en moyenne annuelle entre 2017 et 2022, ce qui constitue une hausse plus marquée qu'au niveau régional et national.

Inversement, d'autres prestations sont orientées à la baisse :- Les aides au logement, avec un recul marqué de 3,4% en Charente-Maritime, impact lié à la réforme de l'aide au logement avec une baisse + marquée chez les jeunes,- La Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) : -1,9% par an en moyenne annuelle entre 2017 et 2022 à corréliser avec la diminution du nombre de couple avec enfants, +fort qu'au niveau national.- Le Rsa (revenu de solidarité active) : -0,9% par an en moyenne annuelle entre 2017 et 2022.

Le nombre d'allocataires bénéficiaires de prestations d'entretien est resté presque inchangé en cinq ans, en Charente-Maritime comme aux autres niveaux géographiques.

L'essentiel à retenir

120 400 allocataires de la Caf en Charente-Maritime.

+1,8 % : rythme d'accroissement en moyenne annuelle de 2017 à 2022, comparable aux niveaux régionaux et nationaux, dus à la prime d'activité et augmentation de l'allocation adulte handicapé.

42 % : taux de couverture global des allocataires, inférieur aux moyennes régionale et nationale du fait de la population des + de 60 ans, peu bénéficiaires de la Caf

48 % des allocataires sont en situation d'isolement (dont étudiants)

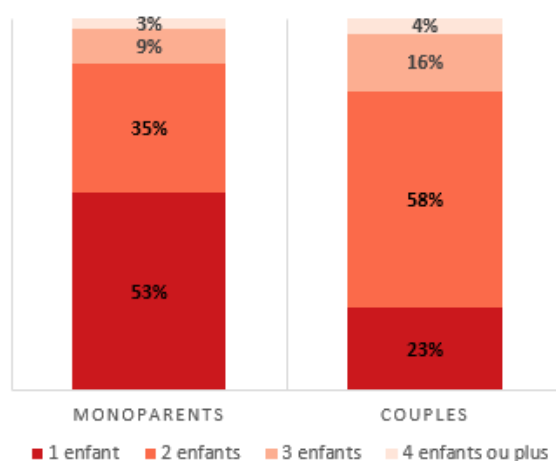
32,1 % : couples avec enfants et 15,2 % pour les monoparents

Parentalité

L'objectif de cette partie est de décrire comparativement les caractéristiques des populations en situation de monoparentalité et de couples avec enfants. La population de référence est donc constituée des 56 900 allocataires avec enfant(s) résidant en Charente-Maritime.

La population des allocataires avec enfants en Charente-Maritime comprend 68% de couples et 32% de monoparents, situation familiale surreprésentée par rapport aux niveaux régional et national. Sur les cinq dernières années, ce rapport évolue en défaveur des situations de couples, qui tendent à décroître, alors que les situations de monoparentalité augmentent.

Répartition du nombre d'enfant par foyer selon le type de famille (monoparentale et couple avec enfant)



Source : BCA juin 2022

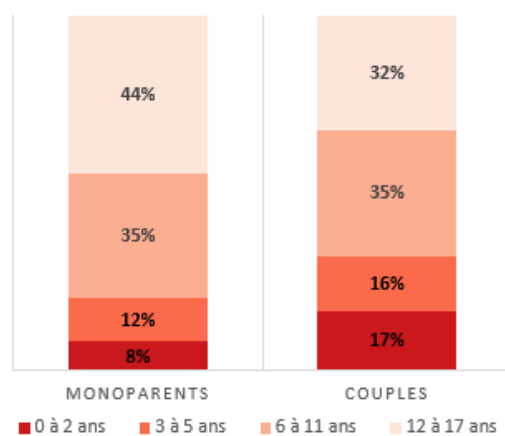
Les structures des deux groupes de population diffèrent sur le critère du nombre d'enfants par famille. Pour plus de la moitié d'entre elles, les familles monoparentales de Charente-Maritime ont un enfant. 35% ont deux enfants, et 12%, soit près d'une sur huit, a trois enfants ou plus, ce qui représente pour le parent de

fortes obligations familiales, comme la garde des enfants, le suivi scolaire, ou l'accès aux structures sportives, de culture ou de loisirs.

La progression de +0,8% en moyenne annuelle des familles monoparentales est le fait des seules familles d'un seul enfant et des familles très nombreuses (quatre enfants ou plus), ce qui singularise la Charente-Maritime. Au niveau des couples, la situation modale reste la présence de deux parents et deux enfants. La famille avec un enfant représente 23% des allocataires, et la famille nombreuse (trois enfants ou plus) 20%, soit une famille sur cinq.

Sur une période de cinq ans, toutes les situations présentent une diminution. En Charente-Maritime, ce sont les familles de trois enfants ou plus qui décroissent le plus.

Répartition des enfants par tranche d'âge selon le type de famille (monoparentale et couple avec enfant)



Source : BCA juin 2022

L'âge des enfants constitue un autre critère qui distingue les familles monoparentales et les couples. En Charente-Maritime, 44% des enfants vivant avec un seul parent sont des adolescents de plus de 12 ans. Cette fréquence est supérieure aux niveaux de comparaison des départements semblables et à l'échelon national.

Bien qu'en diminution, les situations de monoparentalité avec des enfants jeunes (**moins de 5 ans**) représentent plus de **5 300 situations** en 2022.

Les enfants à charge de familles allocataires monoparentales, répartition par âge ; structure et évolution

	Département 17	France
0-2 ans révolus	8,3 %	10,8 %
3-5 ans révolus	12,1%	13,6 %
6-11 ans révolus	35,3 %	35,2 %
12-17 ans révolus	44,4 %	40,4 %
Total enfants en nombre de moins de 18 ans à charge de monoparents isolés	26080	3 217 121

Les enfants à charge de familles allocataires en couples, répartition par âge ; structure et évolution

	Département 17	France
0-2 ans révolus	16,8 %	17,4 %
3-5 ans révolus	15,5 %	16,7 %
6-11 ans révolus	35,5 %	35,3 %
12-17 ans révolus	32,2 %	30,6 %
Total enfants en nombre de moins de 18 ans à charge de monoparents isolés	73 225	9 241 477

Au niveau des couples, les enfants de moins de 5 ans, de 6 à 11 ans, et de 12 à 17 ans constituent des groupes numériquement équilibrés, d'environ un tiers chacun.

Comme aux niveaux régional et national, seul le groupe d'âge des enfants de 12 à 17 ans est en progression, de +0,5% en moyenne annuelle entre 2017 et 2022.

Les familles allocataires 'à bas revenus', ampleur relative et évolution, selon qu'il s'agisse de monoparents ou de couples

	Département 17		France	
Monoparents	10 779	59,1 %	1 249 450	60,1 %
Couples avec enfants	6 024	15,7 %	903 049	19,7 %
Total familles allocataires	16 803	29,7 %	2 152 499	32,3 %

Au niveau global, les familles charentaises-maritimes présentent un taux d'allocataires à bas revenus de 29,7%, identique au niveau régional et inférieur au taux national.

Ce taux global masque une très forte disparité, puisqu'il varie de 15,7% pour les familles en couples à 59,1% pour les monoparents.

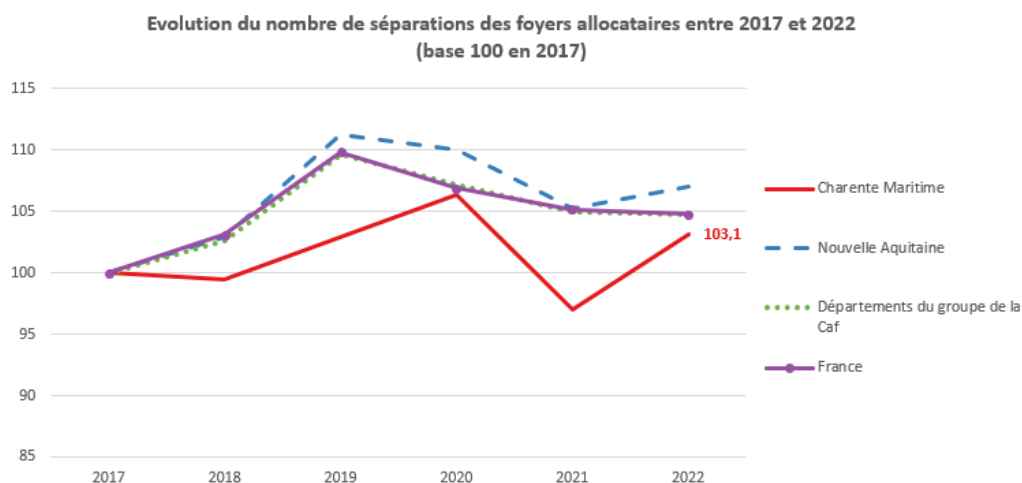
En termes d'évolution sur cinq ans, cette pauvreté monétaire touche de plus en plus les monoparents (+1,1% en moyenne annuelle), alors qu'elle décroît quelque peu chez les couples (-1,4% en moyenne annuelle).

Les séparations d'allocataires de l'année écoulée, en nombre et en taux

	Département 17	France
Nombre de séparations d'allocataires entre juillet 2021 et juin 2022	2306	211 722
Part des couples allocataires séparés entre juillet 2021 et juin 2022	15,5 %	16,7 %

Entre juillet 2021 et juin 2022, la Caf a enregistré 2 300 déclarations de séparations. Cela représente 6% des situations de vie en couples, taux supérieur aux niveaux mesurés aux échelons régional et national.

Evolution du nombre de séparations des foyers allocataires entre 2017 et 2022 (base 100 en 2017)



Source : Allstat/FR6 de juin 2017 à juin 2022

Les évolutions du nombre de situations de séparations ont pu être impactées par les périodes de confinement dues à l'épidémie de Covid-19 en 2020 et 2021. Cette variabilité est donc difficilement interprétable. Cependant, depuis, la valeur de 2022 se positionne à un niveau plus haut qu'en 2017. Selon différentes études sociologiques, davantage de séparations ne signifie pas que le couple lui-même soit plus fragile mais davantage choisi. Les partenaires s'enferment moins souvent dans une union qui ne fonctionne plus. C'est bien le modèle du couple unique, de sa formation au décès, dont la portée s'est amoindrie, non celle du couple tout court.

Les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), ampleur et évolution

	Département 17	France
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH en juin 2022	4407	424 234
Part des enfants à charge d'allocataires, de 0-19 ans révolus, bénéficiaires de l'AEEH en juin 2022	4,1 %	3,2 %
Evolution annuelle moyenne du nombre d'enfants bénéficiaires AEEH entre juin 2017 et 2022	+ 3 %	+ 7,6 %

En Charente-Maritime, le nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé est de 4 400 enfants concernés en juin 2022, ce qui représente 4,1% des enfants. Ce taux d'enfants concernés est plus marqué qu'aux niveaux de comparaison régional et national.

L'évolution annuelle moyenne, de +3% entre 2017 et 2022 en Charente-Maritime, est élevée sur tout le territoire français. Selon les études de la branche maladie, cette tendance à la hausse des effectifs de bénéficiaires traduit une meilleure détection du handicap et de certaines pathologies (troubles autistiques, troubles de l'attention détectés dans le cadre scolaire...), une meilleure connaissance par les familles des institutions disponibles pour l'accompagnement d'un enfant porteur de handicap, et également une meilleure acceptation du handicap dans la société et par les familles.

L'essentiel à retenir

Les allocataires avec enfants sont pour 68 % en couples et 32 % en situation de monoparentalité, situation familiale en augmentation

L'âge des enfants constitue un autre critère qui distingue les familles monoparentales et les couples.

En Charente-Maritime, 44% des enfants vivant avec un seul parent sont des adolescents de plus de 12 ans contre 32 % en couple.

29,7 % : les familles charentaises-maritimes présentent un taux d'allocataires à bas revenus identique au niveau régional et inférieur au taux national mais varie de 15,7% pour les familles en couples à 59,1% pour les monoparents.

2306 : nombre de séparations d'allocataires Caf entre juillet 2021 et juin 2022

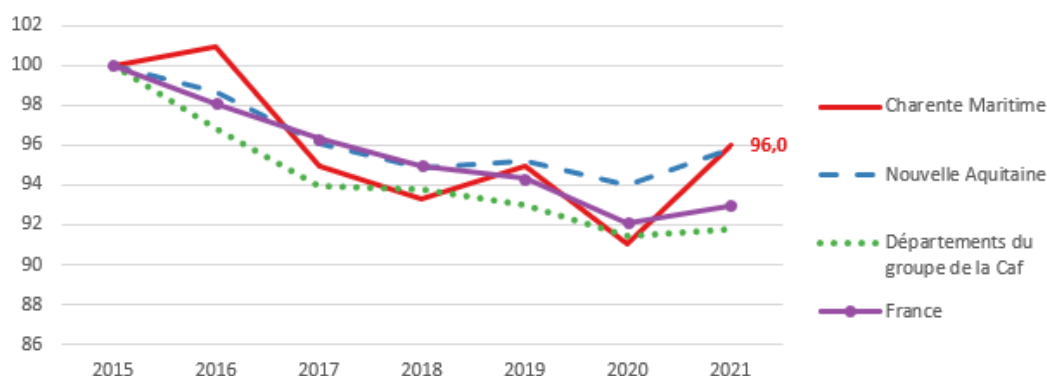
4,1 % des enfants sont bénéficiaires de l'AEEH en Charente-Maritime. La hausse de 3 % en 5 ans s'expliquent par une meilleure détection du handicap et de certaines pathologies

Petite enfance

Sont ici observées les situations de familles avec enfants de moins de 3 ans.

Depuis cinq ans, le niveau de naissances annuelles est stabilisé autour de 5 100 en Charente-Maritime. Les variations conjoncturelles observées en 2020 et 2021 peuvent, en partie, être attribuées à la crise sanitaire. Pendant une année et demie, le contexte de forte incertitude sur la durée de la pandémie et ses effets sur les revenus ou la santé a pu en effet inciter des couples à reporter leurs projets de parentalité. En 2022, 5 088 naissances ont été enregistrées dans le département, soit un nombre comparable aux années 2017 – 2018.

Evolution des naissances dans la population totale (base 100 en 2015)



Parmi toutes les naissances déclarées à la Caf, 42% sont des « premières naissances » en Charente-Maritime. Cette valeur, bien qu'orientée à la baisse sur longue période, est remarquable (+5% par rapport au niveau national).

Une attention particulière est à porter à ces 2 000 situations annuelles qui découvrent pour la première fois la maternité et la paternité, et aussi, vraisemblablement, l'offre de service des partenaires en la matière.

Ampleur de l'activité des femmes de 25 à 54 ans révolus

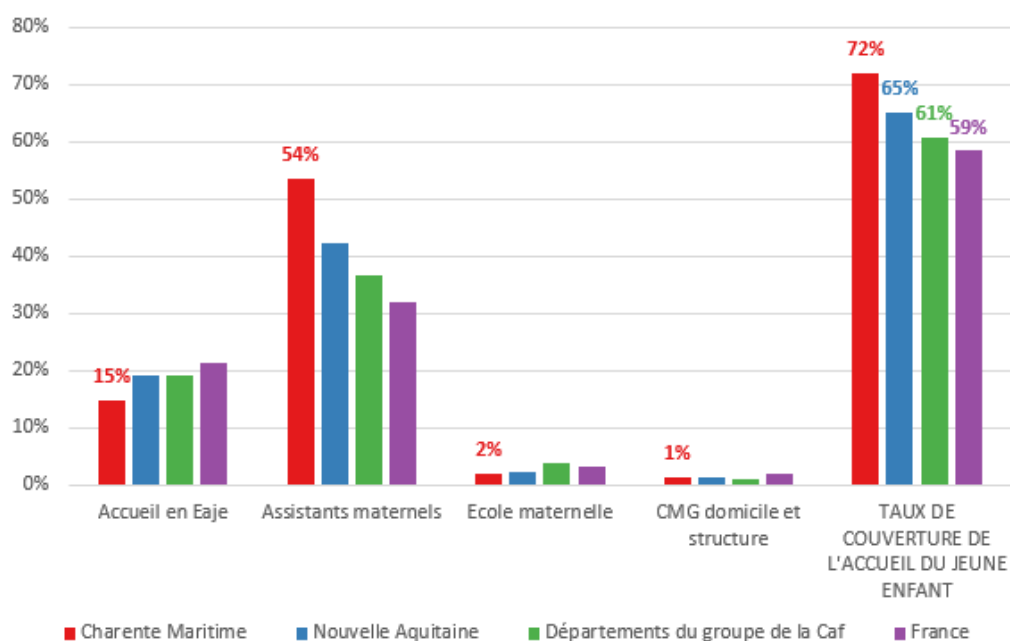
	Département 17	France
Taux d'activité des femmes de 25-54 ans révolus en 2019	89,9 %	87,5 %
Part des femmes actives de 25-54 ans révolus, qui sont « occupées » en 2019	4,1 %	3,2 %

En Charente-Maritime, le taux d'activité féminine est supérieur au taux national, pour une part de femmes actives avec emploi identique.

Dans ce contexte d'activité, une problématique importante des familles avec des enfants en bas âge est l'accès à un mode d'accueil.

Un indicateur synthétique, « le taux de couverture global », mesure la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans (nombre de places offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans) par les modes d'accueil "formels". Cette offre d'accueil correspond au nombre de places disponibles auprès d'assistantes maternelles, en établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), en classes préélémentaires, et auprès de salariées à domicile.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant et décomposition par mode d'accueil



Source :

En Charente-Maritime, en 2020, le taux de couverture global atteint 72%, valeur plus élevée qu'aux niveaux régionaux et nationaux.

L'accueil par les assistants maternels contribue très fortement à ce résultat, avec un accueil au domicile du professionnel ou dans les Mam (maisons d'assistantes maternelles) qui se sont particulièrement développées ces dernières années.

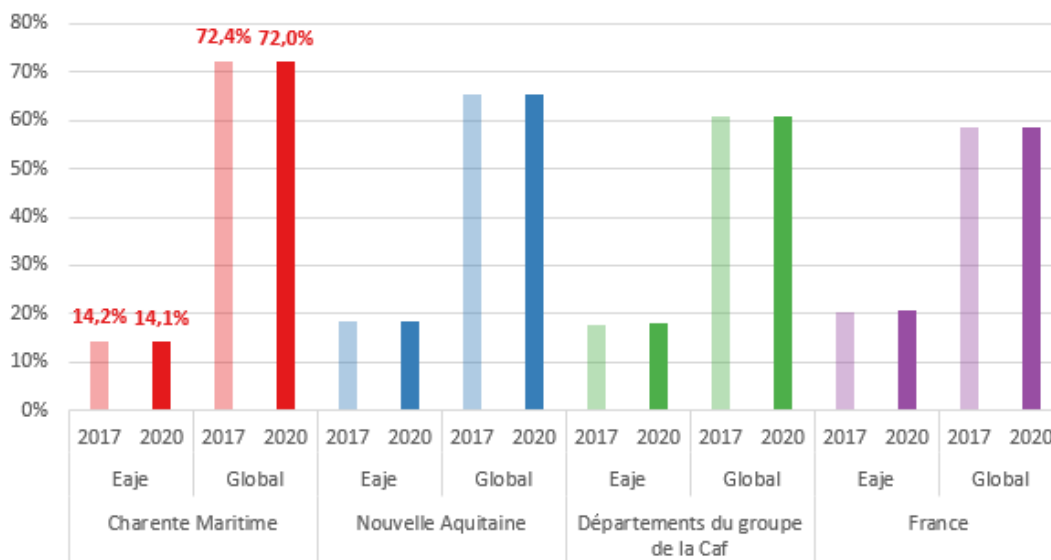
Les relais petite enfance (Rpe), lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des professionnels de la petite enfance et des familles, sont également répartis sur tout le territoire.

101 Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant) accueillent les jeunes enfants, contribuant pour 15% du taux de couverture global. Cette valeur est plus faible que dans les autres départements de la région ou de même taille que la Charente-Maritime.

Les autres modalités (école maternelle pour enfants de deux ans et mode de garde à domicile) représentent numériquement peu d'offre.

Des solutions d'accueil correspondant à des besoins spécifiques des familles (horaires atypiques, accessibilité au handicap, label Avip) existent mais restent à consolider et développer sur l'ensemble du département.

Taux de couverture des Eaje et taux de couverture global en 2017 et 2020



Source :

En termes d'évolution, le taux global est relativement constant depuis plusieurs années, de même que la part représentée par l'accueil collectif.

Le nombre de places disponible dans les Eaje est le plus marqué dans les communautés d'agglomération. L'accueil des assistantes maternelles est très réparti sur l'ensemble du département. Conjuguant ces deux constats, la capacité théorique d'accueil est la plus élevée au nord du département et dans la communauté d'agglomération saintaise. Les territoires de l'est et du sud du département, disposant de peu de places en accueil collectif, présentent les valeurs les plus faibles.

Les métiers du secteur de la petite enfance connaissent une tension de recrutement majeure notamment liée à une pyramide des âges avancée des professionnels et le manque d'attractivité des métiers. Il y a un enjeu de régulation pour garantir une offre diversifiée sur notre territoire et le maintien d'une qualité d'accueil du jeune enfant. Il est constaté l'émergence récente de Micro-crèche C Paje, une progression des initiatives privées et le développement des structures Mam.

La situation économique des allocataires avec enfants de moins de trois ans est conforme à leur population de référence. Dans la population des monoparents, 59,1% des familles sont à bas revenus). C'est le cas de 58,5% des monoparents avec enfants de moins de 3 ans.

De la même façon, dans la population des couples, 15,7% des familles sont à bas revenus. C'est le cas de 15,8% des monoparents avec enfants de moins de 3 ans.

Chiffres clés :

Environ 3 000 familles, en Charente-Maritime, cumulent des difficultés économiques avec le besoin d'accompagner un jeune enfant dans les premières années de sa vie. Parmi elles, 1 200 présentent une vulnérabilité potentielle supplémentaire avec la présence d'un seul parent.

Les monoparents allocataires avec de jeunes enfants, qui sont 'à bas revenus' ; ampleur et évolution

	Département 17	France
Nombre de monoparents allocataires à bas revenus avec enfants de 0-2 ans révolus, en juin 2022	1184	202 092
Part des monoparents avec enfants de 0-2 ans révolus à bas revenus en juin 2022	58,55 %	63,8 %
Evolution annuelle moyenne du nombre de monoparents à bas revenus avec enfants de 0-2 ans révolus, entre juin 2017 et 2022	- 2,9 %	- 1,1 %

Source : BCA juin 2017 et juin 2022

Les couples allocataires avec de jeunes enfants, qui sont 'à bas revenus' ; ampleur et évolution Source : BCA juin 2017 et juin 2022

	Département 17	France
Nombre de couples allocataires à bas revenus avec enfants de 0-2 ans révolus, en juin 2022	1 792	305 223
Part de couples avec enfants de 0-2 ans révolus à bas revenus en juin 2022	15,8 %	20,9 %
Evolution annuelle moyenne du nombre de couples à bas revenus avec enfants de 0-2 ans révolus, entre juin 2017 et 2022	- 1,2 %	- 0,6 %

L'essentiel à retenir

5100 naissances en moyenne par an, dont 42 % sont des primipares

Un taux d'activité féminine supérieur à la moyenne nationale

72 % : le taux de couverture globale des places d'accueil, supérieur à la moyenne régionale et nationale. L'accueil chez une assistante maternelle est le modèle dominant, développement des Mam, 101 Eaje (15 % de la couverture départementale)

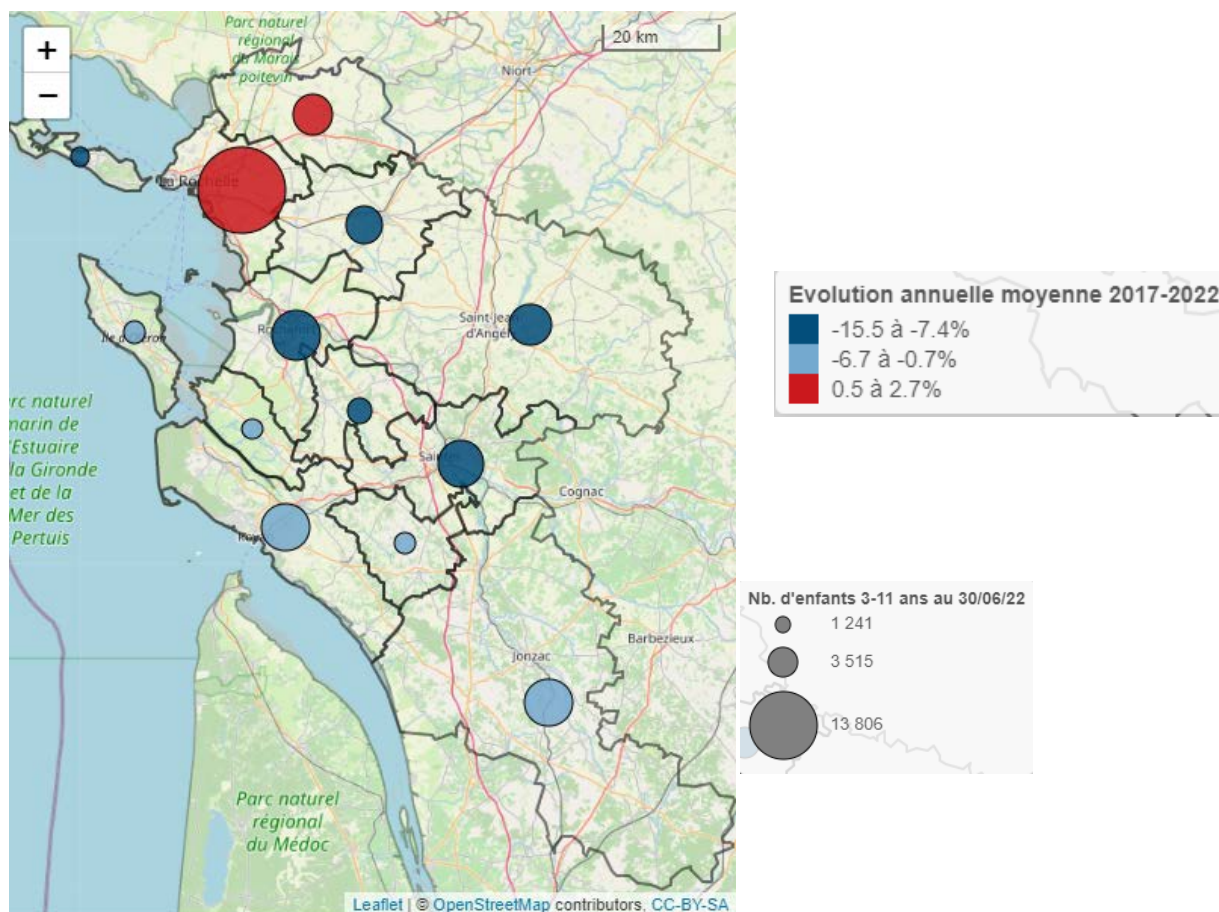
Des solutions d'accueil correspondant à des besoins spécifiques des familles (horaires atypiques, accessibilité au handicap, label Avip) mais à consolider et développer sur l'ensemble du département.

Environ 3 000 familles cumulent des difficultés économiques avec le besoin d'accompagner un jeune enfant dans les premières années de sa vie. Parmi elles, 1 200 présentent une vulnérabilité potentielle supplémentaire avec la présence d'un seul parent.

Enfance jeunesse

La répartition territoriale des enfants par tranche d'âge constitue donc une information d'importance pour l'intégration de la politique enfance dans les politiques locales.

Répartition des enfants de 3-11 ans révolus, à charge d'allocataires, par EPCI, et évolution entre 2017 et 2022.



Globalement, la Caf de la Charente-Maritime vient au service de près de 50 000 enfants en 2022.

Dans un contexte général de diminution du nombre d'enfants à charge entre 3 et 11 ans (-0,9% en moyenne annuelle sur cinq ans), le département présente de fortes disparités territoriales : au nord, la communauté d'agglomération de La Rochelle et la communauté de communes Aunis Atlantique sont les deux territoires où le nombre d'enfants est en progression. Les Epci du centre et de l'est présentent pour leur part de fortes régressions du nombre d'enfants de 3 et 11 ans.

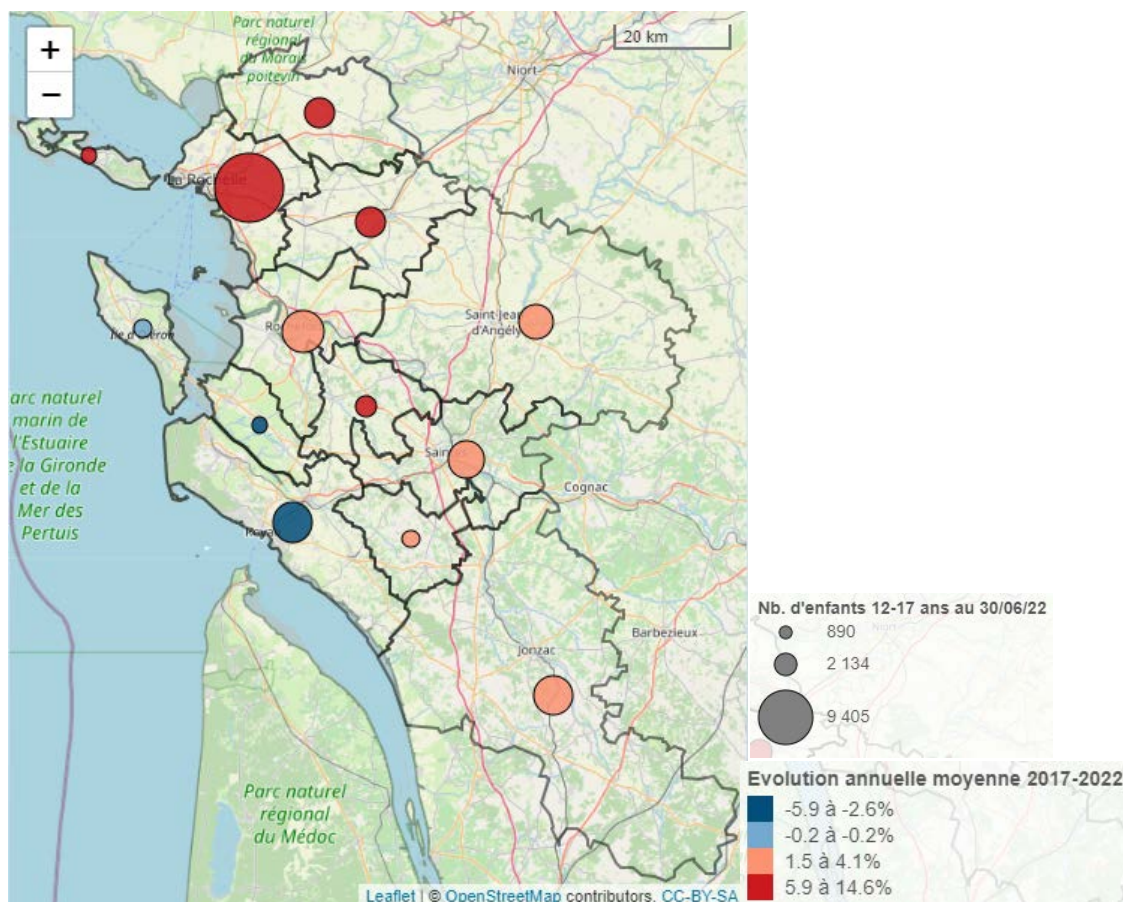
Les enfants de 3-11 ans, 12-17 ans et 18-24 ans révolus, à charge d'allocataires Caf, nombre et évolution

	Département 17	France
Nombre d'enfants de 3-11 ans révolus en juin 2022	49 723	6 375 069
Evolution annuelle moyenne du nombre d'enfants de 3-12 ans révolus, entre juin 2017 et 2022	- 0,9 %	- 0,7 %
Nombre d'enfants de 12-17 ans révolus en juin 2022	35 128	
Evolution annuelle moyenne du nombre d'enfants de 12-17 ans révolus, entre juin 2017 et 2022	+ 0,8 %	
Nombre d'enfants de 18-24 ans révolus en juin 2022	8 611	
Evolution annuelle moyenne du nombre d'enfants de 18-24 ans révolus, entre juin 2017 et 2022	- 0,6 %	

Source BCA juin 2017, juin 2022

A l'inverse, le public des jeunes adolescents (12-17 ans) est en augmentation au cours des cinq dernières années, à un rythme de +0,8% en moyenne annuelle, valeur conforme au niveau national.

Répartition des enfants de 12-17 ans révolus, à charge d'allocataires, par EPCI, et évolution entre 2017 et 2022



Cette progression concerne tous les territoires, à l'exception des zones littorales du sud du département et de l'île d'Oléron.

De nouvelles offres se sont développées pour les adolescents : Prestation de services jeunes, les promeneurs du Net jeunesse.

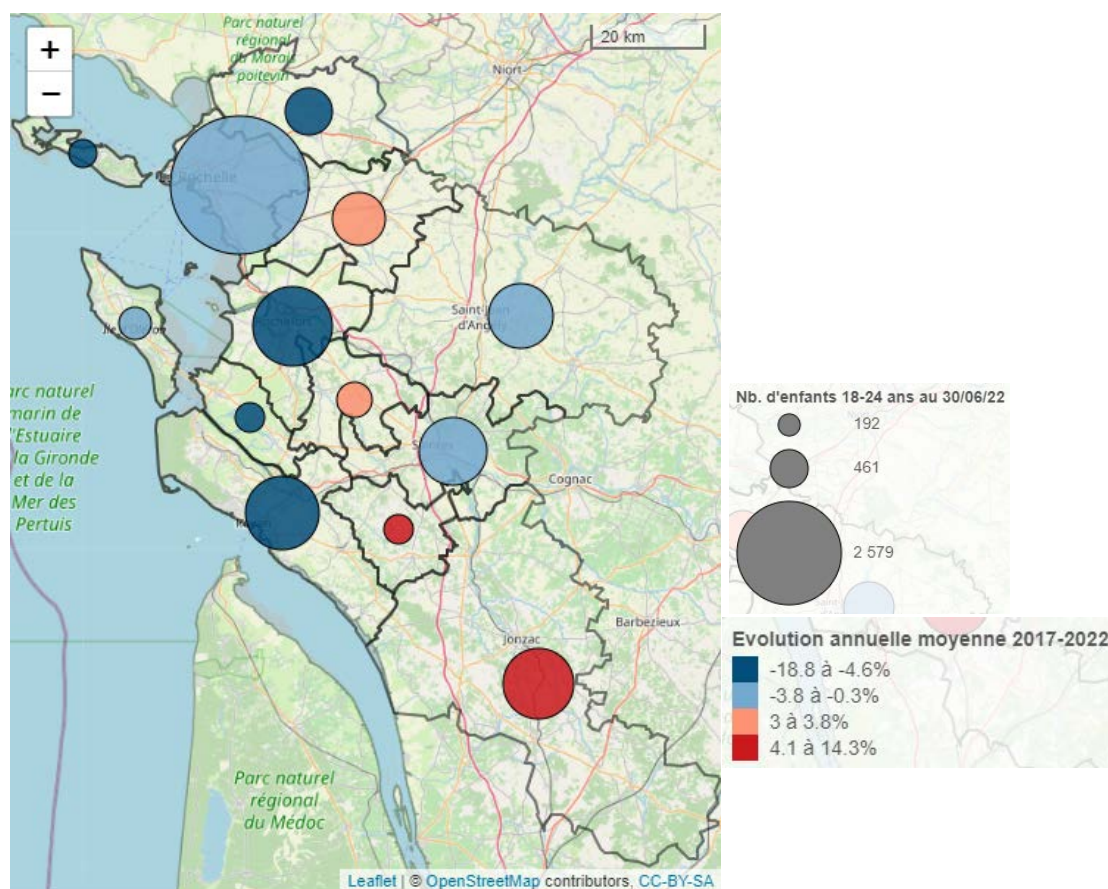
L'enjeu est aussi de maintenir une offre avec des professionnels qualifiés et de développer les tiers lieux.

Globalement, la population adolescente charentaise-maritime est d'environ 35 000 jeunes en 2022.

En Charente-Maritime, l'évolution de la population des 18-24 à charge de leur parent est négative sur la période 2017-2022 (-0,6% en moyenne annuelle).

L'arrivée à l'âge adulte est un âge clé en termes de mobilité. En dépit de la présence d'un campus universitaire à La Rochelle, certains jeunes quittent le département pour poursuivre leurs études supérieures. Globalement, 8 600 jeunes entre 18 et 24 ans sont à charge de leurs parents.

Répartition des enfants de 18-24 ans révolus, à charge d'allocataires, par EPCI, et évolution entre 2017 et 2022



Les jeunes peuvent également être allocataires de la CAF. En Charente-Maritime, près de 15 000 allocataires ont moins de 25 ans, dont le tiers environ constitue la population étudiante.

Les jeunes allocataires représentent un allocataire sur huit en Charente-Maritime (12,5%), valeur identique aux Caf de taille comparable.

Ils sont proportionnellement plus nombreux parmi les bénéficiaires de la prime d'activité (16,2%) et parmi les bénéficiaires d'aide au logement (18,5%).

Poids et évolution des jeunes de moins de 25 ans dans les allocataires et pour quelques prestations

	Département 17	Région Nouvelle Aquitaine
Part des allocataires de moins de 25 ans /à l'ensemble des allocataires juin 2022	12,5 %	14,4 %
Part des allocataires de moins de 25 ans bénéficiaires de la prime d'activité juin 2022	16,2 %	16,8 %
Part des allocataires de moins de 25 ans bénéficiaires d'une aide au logement juin 2022	18,5 %	22,7 %
Evolution annuelle moyenne du nombre d'allocataires PPA de moins de 25 ans révolus, entre juin 2017 et 2022	+ 10,4 %	+ 10,7 %
Evolution annuelle moyenne du nombre d'allocataires d'une aide au logement de moins de 25 ans révolus, entre juin 2017 et 2022	- 1,3 %	- 0,1 %

Source BCA juin 2017, juin 2022

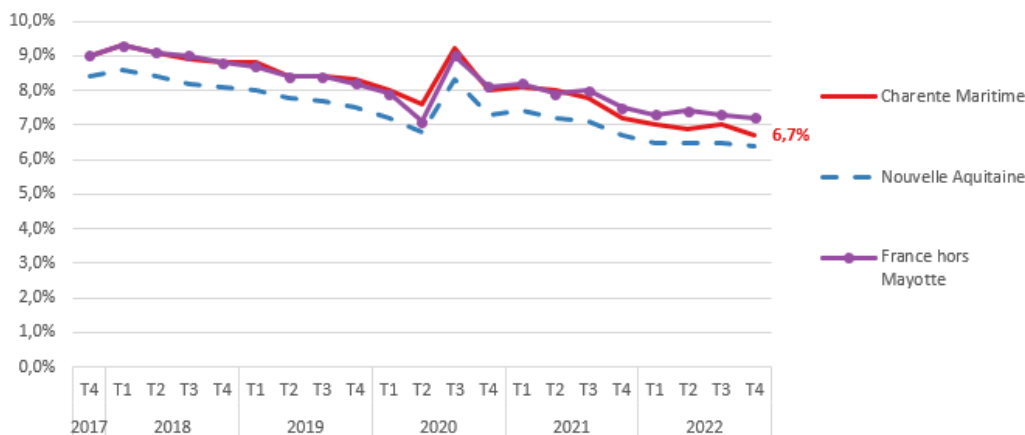
L'insertion sur le marché du travail des jeunes est progressive et complexe. En moyenne, entre 18 et 24 ans, 45% des jeunes poursuivent leurs études. Cette valeur est inférieure en Charente-Maritime aux moyennes régionale et nationale.

21% sont au chômage : cela signifie qu'un cinquième des jeunes qui se porte sur le marché du travail ne trouve pas d'emploi. Cette valeur est plus élevée qu'au niveau national. Ces jeunes les plus en difficultés, et parfois installés durablement dans cette situation, constituent un public potentiellement vulnérable, auquel la Caf porte une attention particulière.

A la croisée des questions économiques et sociales, le chômage constitue un enjeu d'importance pour anticiper la précarisation des populations sur les territoires.

A l'échelle nationale, sa diminution constante depuis 2017 (de 8,9% à 7,1% actuellement) – hormis un pic pendant la crise de la Covid-19 – a progressivement atténué l'acuité du problème, d'autant plus que dans le même temps les difficultés de recrutement se sont accrues. La réforme de l'assurance chômage s'est d'ailleurs inscrite dans ce contexte avec l'objectif d'inciter au retour à l'emploi. En Charente-Maritime, la diminution sur les cinq dernières années est encore plus marquée avec -2,3% en 5 ans et un taux de chômage établi à 6,7% fin 2022.

Evolution du taux de chômage localisé (en moyenne trimestrielle)



Source : Insee, TCL

Taux de chômage et évolution

	département de la Charente Maritime	région Nouvelle Aquitaine	France (hors Mayotte)
taux de chômage localisé au 4e trimestre 2022	6,7%	6,4%	7,2%
évolution absolue du taux de chômage entre 4e trimestre 2017 et 4e trimestre 2022 (en points)	-2,3	-2,0	-1,8

Source : INSEE, TCL

Cependant, une récente étude de la Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective (Ditp) du Pôle Datar de la Région Nouvelle-Aquitaine, « *Chômage : les territoires à enjeux en Nouvelle-Aquitaine* », montre que dans plusieurs Epci, la situation reste très fragile : le taux de chômage est plus élevé sur les territoires littoraux et sur les territoires dynamiques sur le plan démographique. Dans le premier cas, la saisonnalité marquée des activités agricoles et touristiques induit une alternance de périodes d'emploi et de chômage ; dans le second cas, il s'agit d'un chômage d'attraction.

A l'échelle de la population totale (hors population étudiante), le niveau de vie de 12,4% de la population est inférieur au seuil de pauvreté, ce qui représente un ménage sur huit. Ce niveau est moindre que ceux mesurés aux niveaux régionaux et nationaux.

Le rapport entre le niveau de vie au-delà duquel vivent les 10 % de personnes les plus aisées (9e décile) et celui en deçà duquel vivent les 10 % les moins aisés (1er décile) est de 3, ce qui témoigne d'une inégalité comparable à celle observée en Nouvelle-Aquitaine.

Pauvreté et inégalités des ménages

	département de la Charente Maritime	région Nouvelle Aquitaine	France Métropolitaine
'taux de pauvreté' des ménages en 2020	12,4%	13,3%	14,4%
rapport interdécile (9ème/1er) du niveau de vie des ménages en 2020	3,0	3,0	3,4

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2020

Cette approche en termes de problématique de ressources est déclinée dans les Caf avec la notion d'allocataire à bas revenus : il s'agit du nombre d'allocataires dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus correspondant à 60% de la médiane du revenu disponible, soit 1 167 € euros par unité de consommation et par mois en 2022.

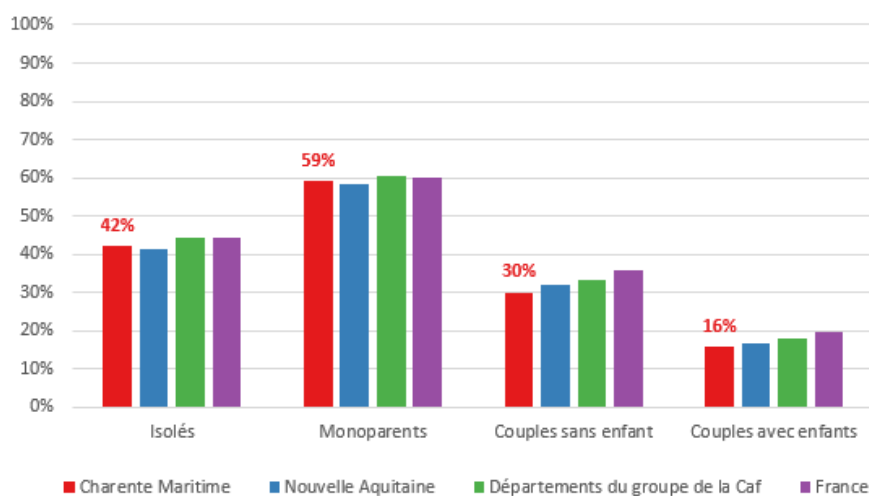
Figure 55 : Les allocataires Caf à 'bas revenus' : ampleur et évolutions et ampleur des "travailleurs pauvres"

	département de la Charente Maritime	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France (hors Mayotte)
nb. d'allocataires 'à bas revenus' en juin 2022	37 667	354 176	401 784	4 458 295
taux d'allocataires 'à bas revenus' en juin 2022	35,0%	34,8%	36,7%	37,4%
évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires 'à bas revenus' entre juin 2017 et 2022	+0,7%	+1,4%	+1,2%	+1,3%
part des allocataires actifs occupés du 'champ RUC', qui sont à 'bas revenus' en juin 2022	23,0%	22,5%	22,6%	23,5%

Source : BCA juin2017 et juin 2022

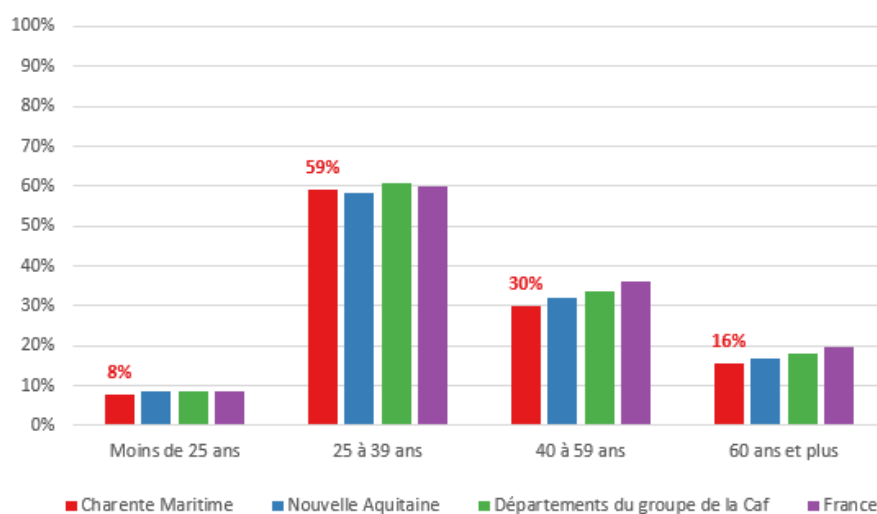
En Charente-Maritime, 37 700 allocataires constituent la population des allocataires à bas revenus, particulièrement fragiles économiquement. Tendanciellement, cette population progresse à un niveau moyen de +0,7% par an, tempérant les résultats des indicateurs économiques précédents, et témoignant du fait que le modèle économique et social actuel crée une insuffisance de ressources pour de nombreuses personnes. L'obtention d'un emploi n'est pas un rempart suffisant à la pauvreté : de nombreux emplois, par leurs caractéristiques (temps partiels, bas niveaux de rémunération...) génèrent des situations de « travailleurs pauvres » ; ils sont près de 19 000 dans ce cas dans le département.

Taux d'allocataires à bas revenus selon la situation familiale



Source : BCA - juin 2022

Taux d'allocataires à bas revenus par tranche d'âge

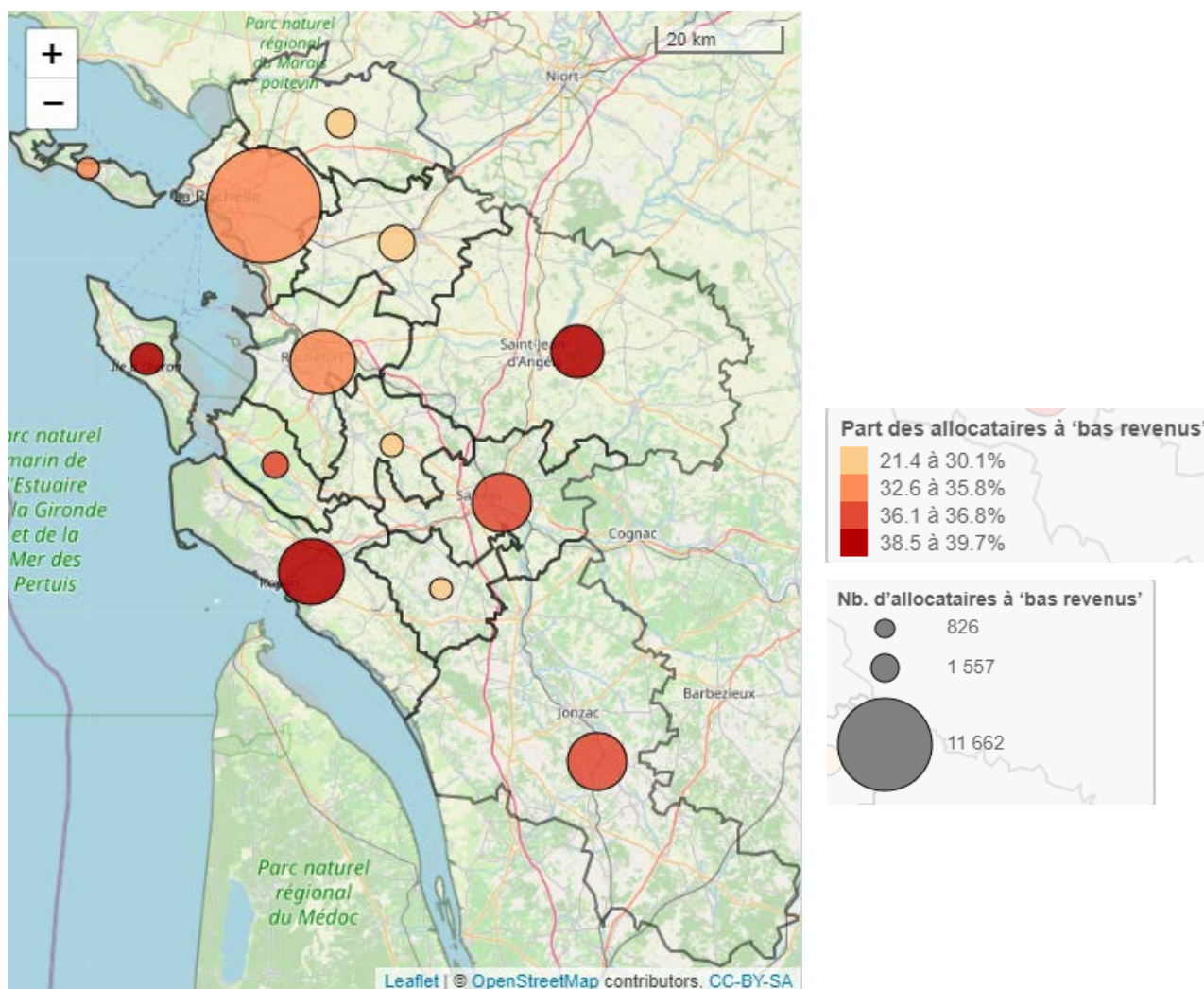


Source : BCA - juin 2022

Le taux d'allocataires à bas revenus est globalement de 35% en Charente-Maritime, valeur voisine de celle observée en Nouvelle-Aquitaine.

Les situations de monoparentalité (59%), d'isolement (42%), et de début de vie active entre 25 et 39 ans (59%), renforcent les difficultés : pour toutes ces sous-populations, le taux d'allocataires à bas revenus est très nettement supérieur au taux moyen.

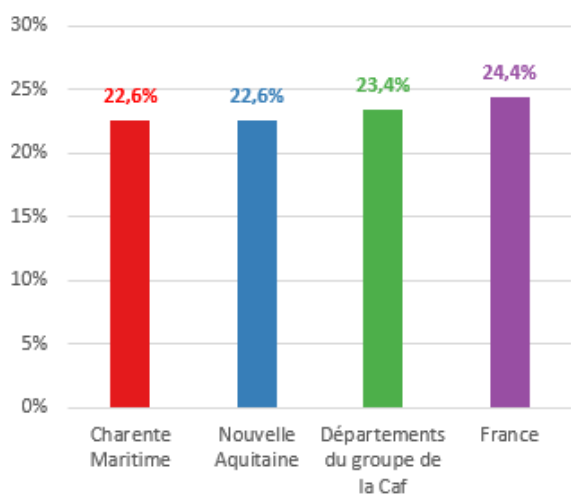
Ampleur des allocataires à bas revenus dans les EPCI



La disparité géographique est également remarquable. Les territoires littoraux (la côte royannaise, l'île d'Oléron), et les espaces les plus ruraux (les Vals de Saintonge à l'est, la Haute-Saintonge au sud) présentent les valeurs les plus élevées de taux d'allocataires à bas revenus. On retrouve également de fortes valeurs dans certains quartiers des quatre villes principales (La Rochelle, Rochefort, Saintes et Royan).

Dans ce contexte, la Caf joue son rôle d'amortisseur des difficultés monétaires. Pour 22,6% du public allocataire, les prestations perçues constituent plus de 50% des ressources totales du foyer. La situation est identique à celle de la Nouvelle-Aquitaine.

Part des allocataires dépendant à plus de 50% des prestations



Source : BCA - juin 2022

Nombre de ces allocataires bénéficiant du revenu de solidarité active (Rsa), qui complète les revenus des personnes démunies ou aux ressources faibles, afin de leur garantir un revenu minimal.

Après une forte augmentation en 2020, le recours au Rsa a retrouvé son niveau d'avant-crise. En moyenne annuelle entre 2017 et 2022, on observe même une diminution de près de 1% par an en Charente-Maritime, alors que le niveau national est stable.

Cette population représente un ensemble de 15 000 allocataires en Charente-Maritime en 2022.

Allocataires du Rsa, évolution et poids dans l'ensemble des allocataires

	département de la Charente Maritime	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France
nb. d'allocataires RSA en juin 2022	14 934	139 627	162 780	1 862 960
part des allocataires RSA (20-64 ans) parmi l'ensemble des allocataires de 20-64 ans révolus, en juin 2022	13,2%	12,9%	14,1%	14,7%
évolution annuelle moyenne nb. allocataires RSA entre juin 2017 et 2022	-0,9%	-0,1%	-0,1%	+0,0%

Source : BCA juin 2017 et juin 2022

Logement

Le département de la Charente-Maritime présente 312 000 résidences principales et 98 000 résidences secondaires. Ces dernières sont très concentrées sur le littoral, et particulièrement fréquentes dans les communes insulaires.

Les ménages charentais-maritimes sont plus souvent propriétaires de leur résidence principale (65,2 %) qu'en moyenne dans la région (62,3 %) et au niveau national (57,5 %). Si le parc locatif privé constitue, comme en France, un quart des résidences principales, le parc locatif public, bien qu'en croissance, est encore insuffisamment développé. Il représente à peine 8% des ménages en 2019 contre 13,5% dans les départements de taille comparable.

Les résidences principales, statut d'occupation et type de parc, ampleur et évolution

	département de la Charente Maritime	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France (hors Mayotte)
nb. de résidences principales en 2019	311 814	2 822 186	2 883 459	29 962 242
évolution annuelle moyenne du nb. de résidences principales entre 2013 et 2019	+1,0%	+1,0%	+0,9%	+0,8%
part de ménages propriétaires en 2019	65,2%	62,3%	61,2%	57,5%
part de ménages locataires parc privé en 2019	24,9%	25,9%	23,2%	25,6%
part de ménages locataires en HLM en 2019	7,9%	9,6%	13,5%	14,7%
part de ménages logés gratuitement en 2019	2,0%	2,1%	2,1%	2,2%
TOTAL des résidences principales en 2019	100%	100,0%	100,0%	100,0%
évolution nb. ménages propriétaires entre 2013 et 2019	+1,0%	+0,9%	+0,8%	+0,8%
évolution nb. ménages locataires parc privé entre 2013 et 2019	+0,7%	+1,0%	+1,0%	+1,0%
évolution nb. ménages locataires en HLM entre 2013 et 2019	+2,2%	+1,5%	+0,8%	+0,9%
évolution nb. ménages logés gratuitement entre 2013 et 2019	-0,0%	-0,5%	+0,3%	-0,4%

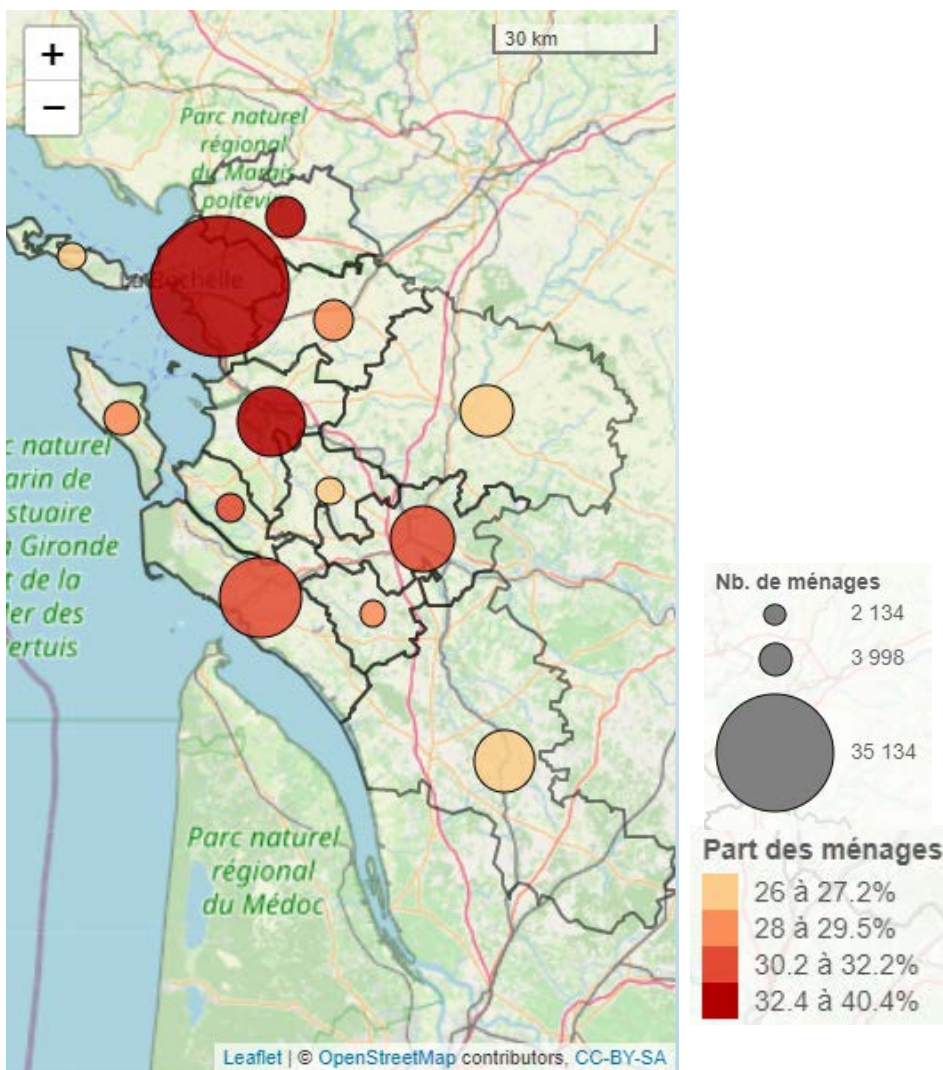
Source : Insee, Recensement de la population 2019

En Charente-Maritime comme en France, en 2019, environ un ménage sur trois a changé au moins une fois de logement au cours des cinq dernières années soit 102 973 ménages.

Les déterminants d'une mobilité sont multiples (liés à une évolution de structure familiale, une évolution professionnelle, une recherche d'un nouvel environnement...). Pour le territoire accueillant, les nouveaux arrivants constituent toujours une problématique en termes d'intégration, et d'adaptation des services existant aux besoins nouveaux qui peuvent potentiellement s'exprimer.

Ce taux de rotation est particulièrement marqué en milieu urbain, et dans le nord du département. La Communauté d'agglomération de La Rochelle cumule la plus forte valeur du nombre d'emménagements récents et de la part des logements concernés par cette situation.

Ampleur des ménages ayant emménagé depuis moins de cinq ans dans leur logement, par EPCI, en 2019

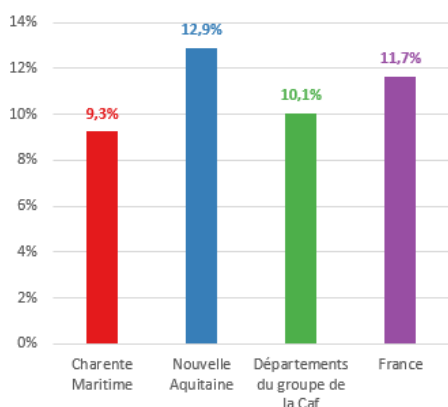


Les allocataires des différentes aides au logement

En Charente-Maritime, 46 400 aides au logement sont versées en 2022.

La majorité (43%) est constituée des allocations de logement sociale, qui inclut le public étudiant. La part des bénéficiaires d'aide personnalisée au logement est de 39%, soit moindre qu'au niveau national : cette valeur est directement corrélée à la structure du parc de logement explicité précédemment. Enfin, les allocations de logement familiales sont versées au même niveau que dans les départements de taille comparables (18%).

Part des étudiants parmi les bénéficiaires d'aide au logement



Source : BCA - juin 2022

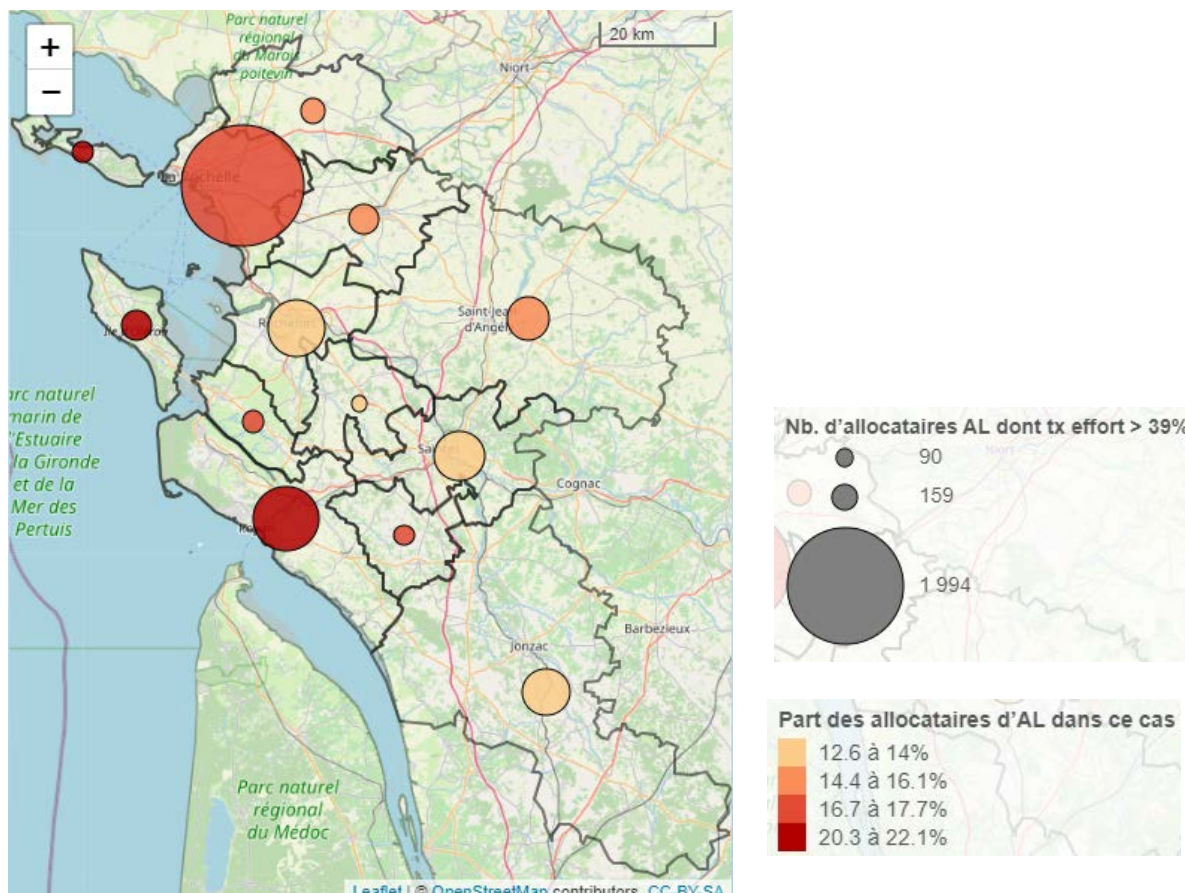
Allocataires ayant un important 'taux d'effort logement' ; ampleur absolue et relative

Le taux d'effort est la part du revenu que les allocataires consacrent à leurs dépenses de logement (loyers et charges).

En 2022, le département de la Charente-Maritime dénombre 5 200 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement et dont le taux d'effort est supérieur à 39%. La proportion d'allocataires dans cette situation (16,4%) est conforme aux niveaux régional (16,1%) et national (16,6%).

La Caf sera particulièrement attentive à cette population, du fait de l'importante pression de ses charges liées au logement et, en conséquence, du risque accru de situations d'impayés qu'elle présente.

Ampleur des allocataires d'aide au logement ayant un fort taux d'effort, par Epci, au 30/06/2022



Références

« *Chômage : les territoires à enjeux en Nouvelle-Aquitaine* » - Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective (Ditp) du Pôle Datar de la Région Nouvelle-Aquitaine. Mars 2023.

« *En 2020, les aides des Caisses d'allocations familiales bénéficient à 2,7 millions de Néo-Aquitains* » - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 118. Mars 2022.

« *Après une envolée en 2020, le recours au RSA retrouve son niveau d'avant-crise* » - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 119. Mars 2022.

« *La Charente-Maritime, un littoral très attractif* » - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 102. Décembre 2021.

« *787 000 Néo-aquitains vivent sous le seuil de pauvreté, les deux tiers sous l'influence des grandes aires urbaines* » - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 70. Janvier 2019.

Projections de population

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2418126?p1=D17&p2=RFM&annee=2047>

Séparations

<https://www.observationsociete.fr/structures-familiales/couples/les-francais-divorcent-moins-mais-se-separent-davantage/>

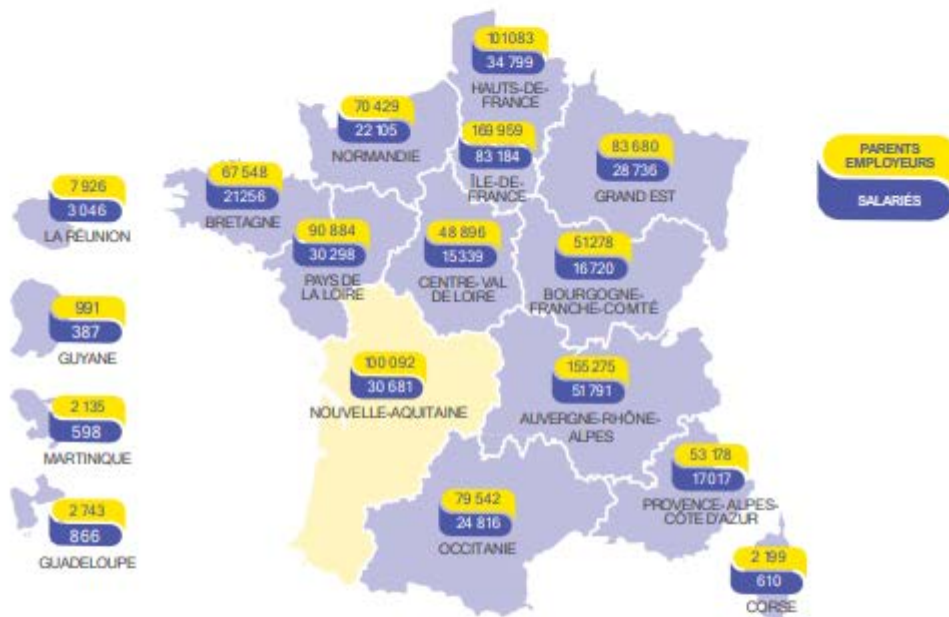
Aeeh

https://www.securite-sociale.fr/files/live/sites/SSFR/files/medias/CCSS/2022/Fiches%20%C3%A9clairages%20-%20Juillet%202022/CCSS-Fiche%20éclairage-Septembre%202022_3.3%20Les%20prestations%20pour%20les%20jeunes%20en%20situation%20de%20handicap.pdf

L'ACCUEIL INDIVIDUEL DES JEUNES ENFANTS EN FRANCE

Observatoire de l'emploi à domicile

 **1 088 360** PARENTS EMPLOYEURS
  **382 340** ASSISTANTS MATERNELS ET GARDES D'ENFANTS À DOMICILE
  **3,9 milliards** MASSE SALARIALE NETTE VERSÉE



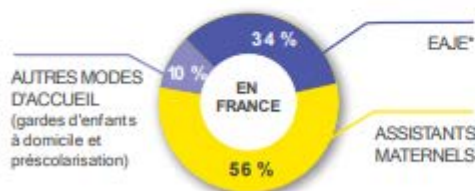
Note : Certains particuliers employeurs ou salariés n'ont pas de départements attribués, par conséquent la somme des effectifs par région n'est pas égale au total national.

L'accueil individuel

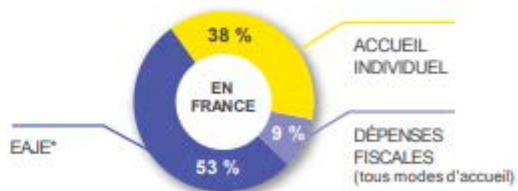
1^{er} MODE D'ACCUEIL FORMEL des jeunes enfants en France

792 000 places auprès des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile

SUR 100 PLACES D'ACCUEIL 56 SONT PROPOSÉES PAR DES ASSISTANTS MATERNELS



RÉPARTITION DES DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES À L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



*EAJE : établissements d'accueil du jeune enfant comprenant les crèches collectives, les haltes-garderies, les micro-crèches etc.

Sources : Acof 2020, Insee 2020, Cnaf, Rapport de l'Onep, L'accueil du jeune enfant, 2021. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.

Fapem, tous droits réservés

L'ACCUEIL CHEZ LES ASSISTANTS MATERNELS EN NOUVELLE-AQUITAINE

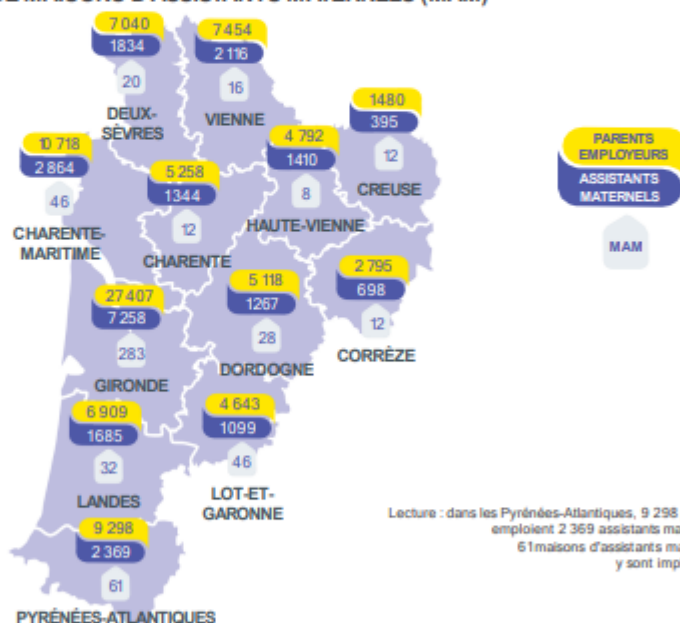
EN FRANCE

965 831 parents employeurs
270 739 assistants maternels
3 483 maisons d'assistants maternels

EN NOUVELLE-AQUITAINE

92 912 parents employeurs
24 339 assistants maternels
576 maisons d'assistants maternels

NOMBRE DE PARENTS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS ET DE MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

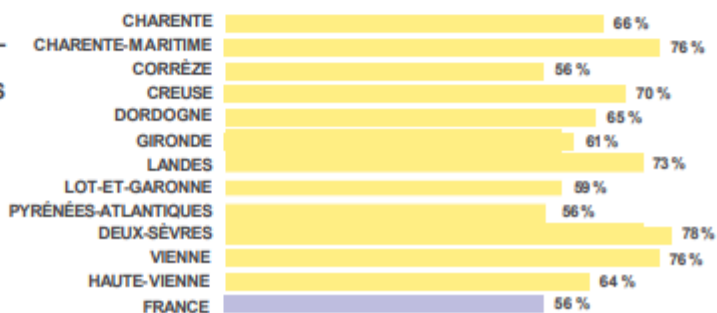


Lecture : dans les Pyrénées-Atlantiques, 9 298 parents emploient 2 369 assistants maternels. 61 maisons d'assistants maternels y sont implantées.

PART DES PLACES D'ACCUEIL PROPOSÉES PAR LES ASSISTANTS MATERNELS PARMIS LES MODES D'ACCUEIL FORMELS



Lecture : dans la Vienne, sur 100 places d'accueil proposées pour les jeunes enfants, 76 le sont par des assistants maternels.



Sources : Acof, Insee, 2020, Cnaf 2018. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.

LA GARDE D'ENFANTS À DOMICILE EN NOUVELLE-AQUITAINE

EN FRANCE

122 525 parents employeurs

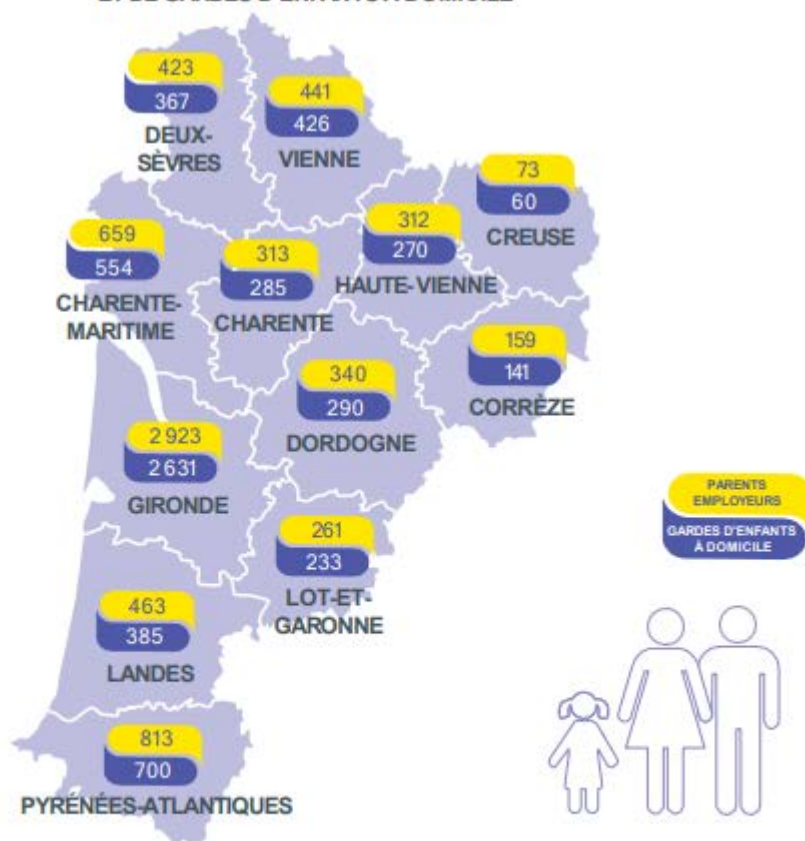
111 598 gardes d'enfants
à domicile

EN NOUVELLE-AQUITAINE

7 180 parents employeurs

6 342 gardes d'enfants
à domicile

NOMBRE DE PARENTS EMPLOYEURS ET DE GARDES D'ENFANTS À DOMICILE



LES SALAIRES HORAIRES NETS MOYENS DES ASSISTANTS MATERNELS PAR ENFANT ACCUEILLI EN NOUVELLE-AQUITAINE

Observatoire
de l'emploi à domicile

EN FRANCE

965 831 parents employeurs

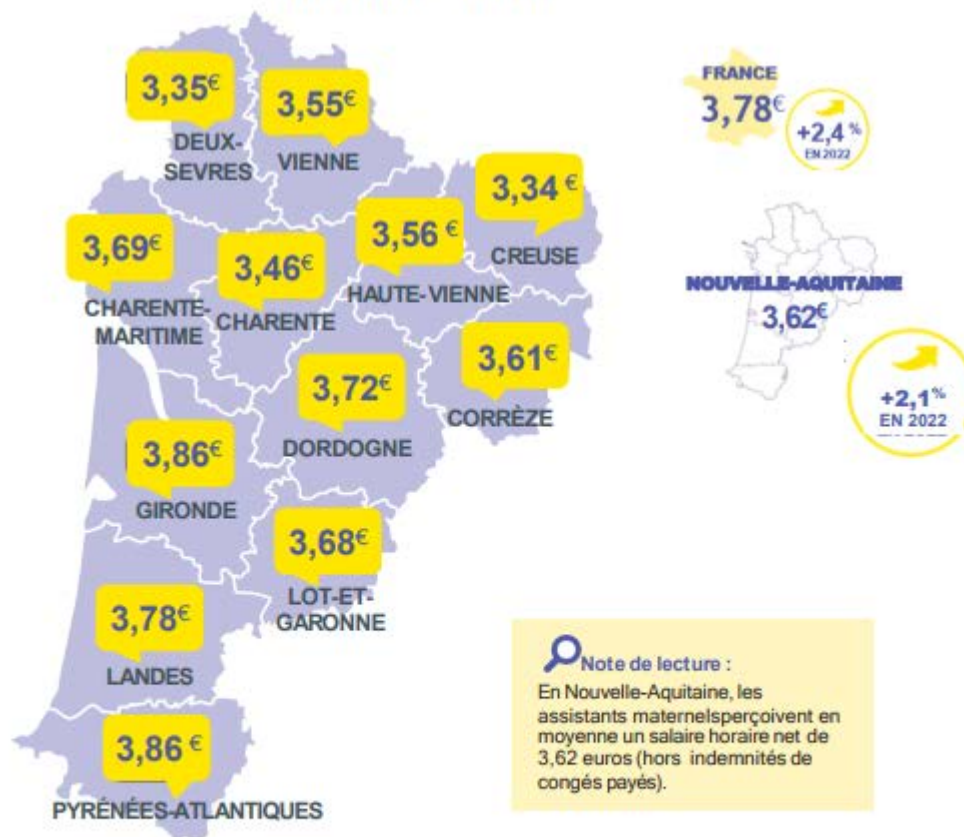
270 739 gardes d'enfants
à domicile

EN NOUVELLE-AQUITAINE

92 912 parents employeurs

24 339 gardes d'enfants
à domicile

SALAIRES HORAIRES NETS MOYENS DES ASSISTANTS MATERNELS PAR ENFANT ACCUEILLI



Note de lecture :

En Nouvelle-Aquitaine, les assistants maternels perçoivent en moyenne un salaire horaire net de 3,62 euros (hors indemnités de congés payés).

Sources : Urssaf Caisse nationale, 4^e trimestre 2022. Évolution annuelle. Données annuelles 2021 pour les effectifs de particuliers employeurs et de salariés. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.

Fipem, tous droits réservés

LES SALAIRES HORAIRES NETS MOYENS DES GARDES D'ENFANTS À DOMICILE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Observatoire
de l'emploi à domicile

EN FRANCE

122 525 parents employeurs

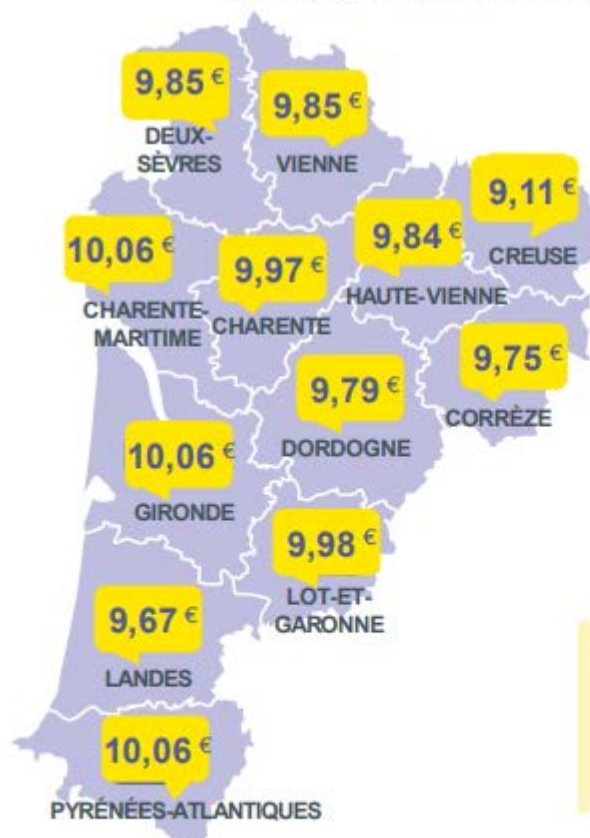
111 598 gardes d'enfants
à domicile

EN NOUVELLE-AQUITAINE

7 180 parents employeurs

6 342 gardes d'enfants
à domicile

SALAIRES HORAIRES NETS MOYENS DES GARDES D'ENFANTS À DOMICILE



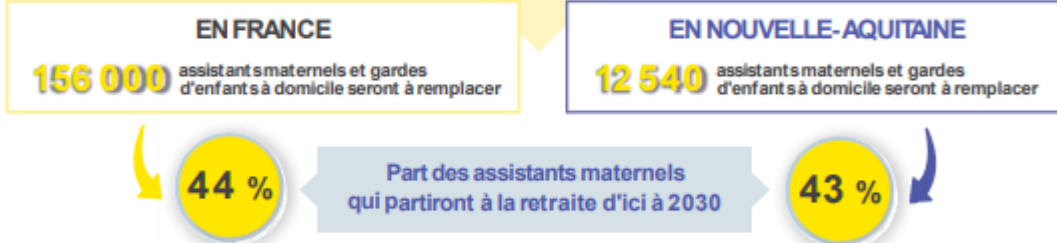
Note de lecture :

En Nouvelle-Aquitaine, les gardes d'enfants à domicile perçoivent en moyenne un salaire horaire net de 9,97 euros (hors indemnités de congés payés).

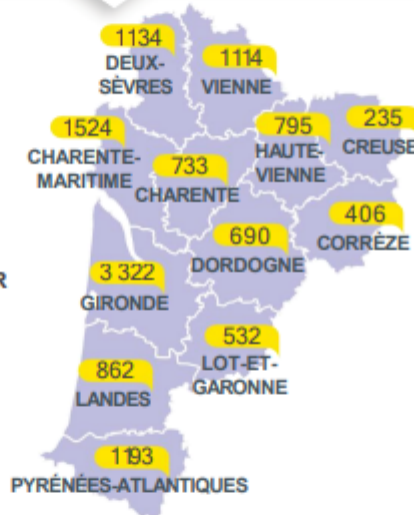
BESOINS EN EMPLOIS ET PROFESSIONNALISATION EN NOUVELLE-AQUITAINE

Observatoire
de l'emploi à domicile

DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOIS À L'HORIZON 2030 POUR COMPENSER LES DÉPARTS À LA RETRAITE



NOMBRE D'ASSISTANTS MATERNELS ET DE GARDES D'ENFANTS À DOMICILE À REMPLACER D'ICI À 2030

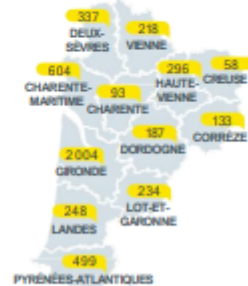


CERTIFICATIONS ET FORMATION

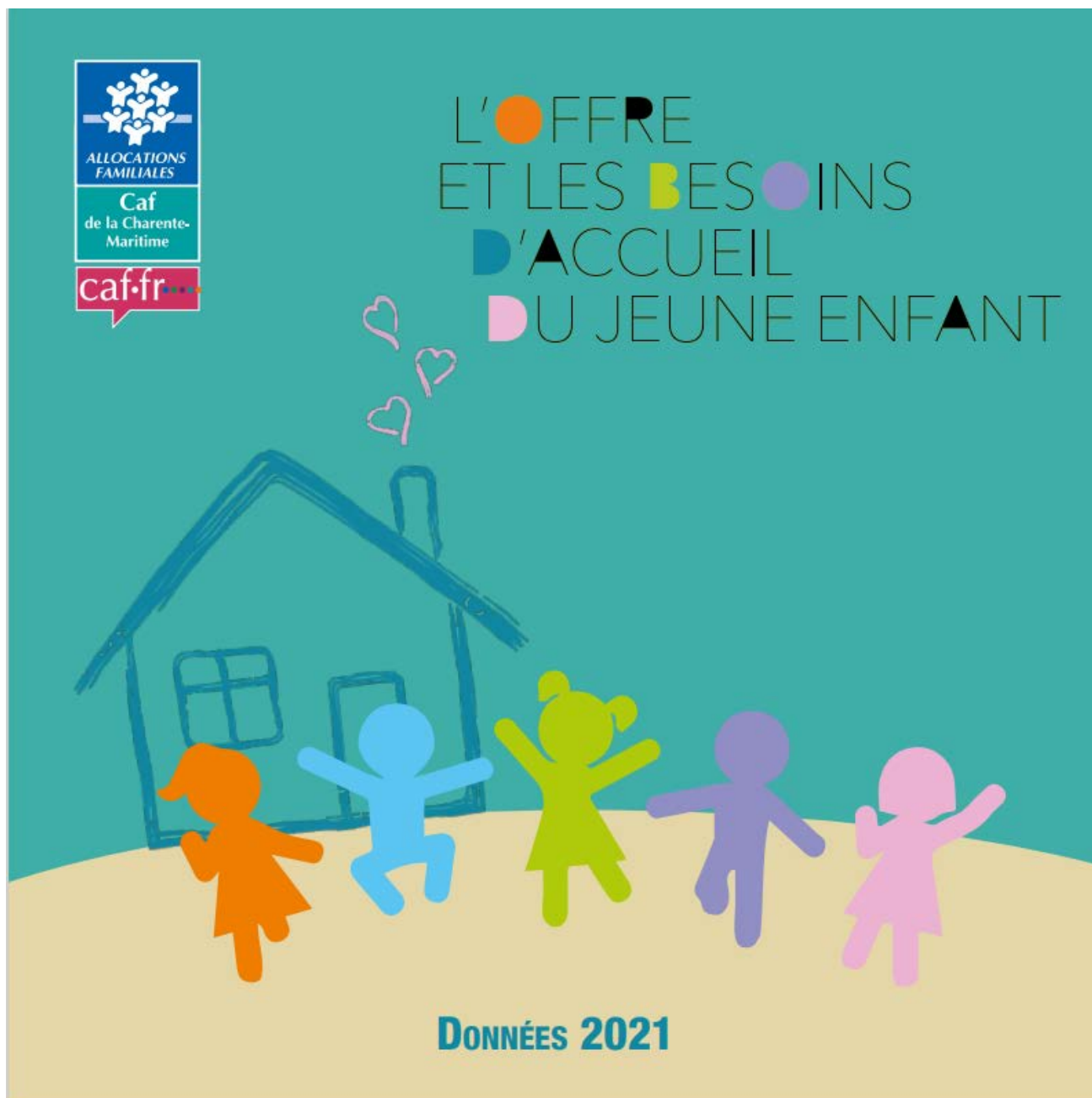
4 CERTIFICATIONS PROPRES AUX ASSISTANTS MATERNELS ET GARDES D'ENFANTS À DOMICILE

- ▶ **1 TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE ASSISTANTS MATERNELS / GARDES D'ENFANTS**
 - ▶ NIVEAU 3 (équivalent CAP)
 - Inscrit au répertoire national des certifications professionnelles
- ▶ **3 CERTIFICATIONS SPÉCIFIQUES**
 - ▶ Adapter l'accompagnement à domicile d'un enfant en fonction de son handicap
 - ▶ Adapter l'accompagnement à domicile d'un enfant avec trouble du spectre de l'autisme
 - ▶ Travailler en maison d'assistants maternels

4 911 DÉPARTS EN FORMATION D'ASSISTANTS MATERNELS ET DE GARDES D'ENFANTS À DOMICILE EN 2021 DANS LA RÉGION



60 230 départs en formation au national en 2021



SOMMAIRE

- 3** EDITO
- 4** IMPACTS DU CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE SUR LES NAISSANCES
- 5** LA CAF AUPRÈS DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS
- 6-7** L'ACCUEIL INDIVIDUEL : LE PREMIER MODE D'ACCUEIL
- 8** UN NIVEAU DE SERVICE ÉLEVÉ ET UNE OFFRE D'ACCUEIL DIVERSIFIÉE
- 9** L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF PAR LES EAJE
- 10** UN RESERVATAIRE ! QU'EST-CE QUE C'EST ?
- 11** ZOOM SUR L'ENQUÊTE NATIONALE « PÉNURIE DE PROFESSIONNELS EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT »
- 12** EN GUISE DE CONCLUSION



En lien avec les travaux conduits dans le cadre du schéma départemental des services aux familles 2018-2022, la Caf de la Charente-Maritime s'attache chaque année à la réalisation de ce diagnostic de l'offre et des besoins en modes d'accueil du jeune enfant.

Ce diagnostic donne à voir le profil des familles et enfants de Charente-Maritime et les évolutions en matière des modes d'accueil individuel et collectif, des relais petite enfance (Rpe) et lieux d'accueil enfants parents (Laep).

Cette année, il met l'accent sur la diversité des offres d'accueil à la disposition des familles et sur la situation départementale des personnels avec un zoom sur l'étude conduite par la Cnaf en avril 2022 sur l'ensemble des crèches, réalisée à la demande du comité national de filière « petite enfance ».

Face aux difficultés croissantes de recrutement des professionnels de l'accueil individuel et collectif et fort de l'ambition partagée d'une nouvelle politique publique construite autour des besoins de l'enfant et de ses parents, aujourd'hui plus que jamais, l'engagement d'une plus grande diversité d'acteurs permettra de relever les défis tels que :

- le maintien et le développement de l'offre d'accueil individuelle et collective sur les territoires ;
- la prévention et la lutte contre la pauvreté en favorisant l'accueil de tous les enfants avec l'ambition d'agir efficacement contre les inégalités de destin et leur reproduction, notamment en facilitant les parcours d'insertion sociale et professionnelle des parents ;
- l'accueil des jeunes enfants aux besoins spécifiques (handicap, retard de développement, ...) en poursuivant le soutien aux familles et aux professionnels mais également en développant les partenariats.

Grâce à la mobilisation à l'échelon départemental et territorial en coopération avec les collectivités locales, c'est collectivement que nous continuerons d'agir pour le bien-être des enfants et des adultes qui les entourent.

Gaëlle Gautronneau
Directrice de la Caf de la Charente-Maritime

IMPACTS DU CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE SUR LES NAISSANCES

→ En 2020, en cohérence avec la tendance nationale, le contexte de crise sanitaire et le premier confinement a conduit les couples charentais-maritime à reporter leurs projets parentaux. La chute des naissances entre 2019 et 2020 s'élève à 10%.

→ Les naissances repartent à la hausse entre 2020 et 2021 (+5%), avec des naissances plus nombreuses sur la période de juillet à décembre 2021 (+10% par rapport à la période en 2020)

→ A noter, un pic sur le mois de septembre 2021 de +16.26% par rapport à 2020 (bébés conçus pendant le second confinement).

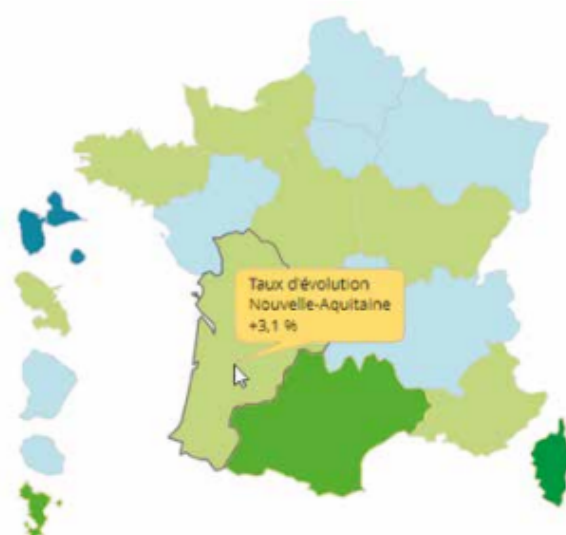
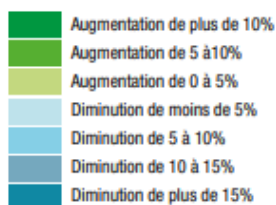
→ Cette tendance se confirme mais dans une moindre mesure à l'échelle régionale.

Évolution des naissances en Charente-Maritime



Source Insee - statistiques de l'Etat civil en géographie au 1er janvier 2022

ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE NAISSANCES PAR JOUR ENTRE AVRIL 2020 ET AVRIL 2022 PAR RÉGION DE RÉSIDENCE DE LA MÈRE



4

Source Insee - statistiques de l'Etat civil, données provisoires

LA CAF AUPRÈS DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

- Les familles allocataires avec enfants
- 46,6% des allocataires sont des familles avec enfants
- Les familles monoparentales avec enfants représentent 33% des familles allocataires avec enfants. 33,5 % des allocataires « monoparents » sont sans emploi
- Un engagement financier fort de la Caf pour l'accueil des jeunes enfants et le soutien à la parentalité :

RÉPARTITION DES FAMILLES ALLOCATAIRES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

14 155
enfants de 0-2 ans

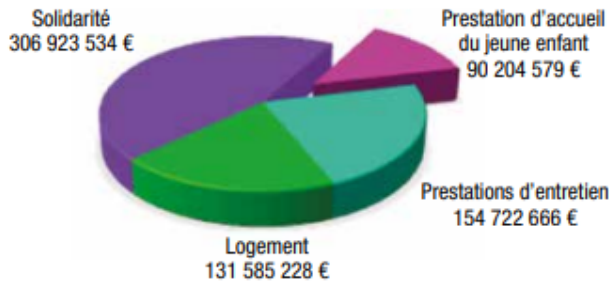
18 600 familles avec 1 enfant

50 450
enfants de 3-11 ans

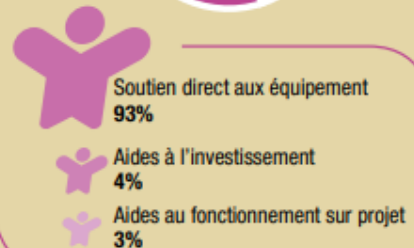
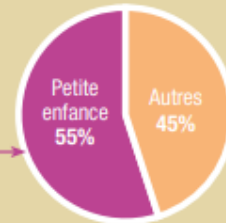
28 495 familles avec 2 enfants

9 352 familles avec 3 enfants et plus

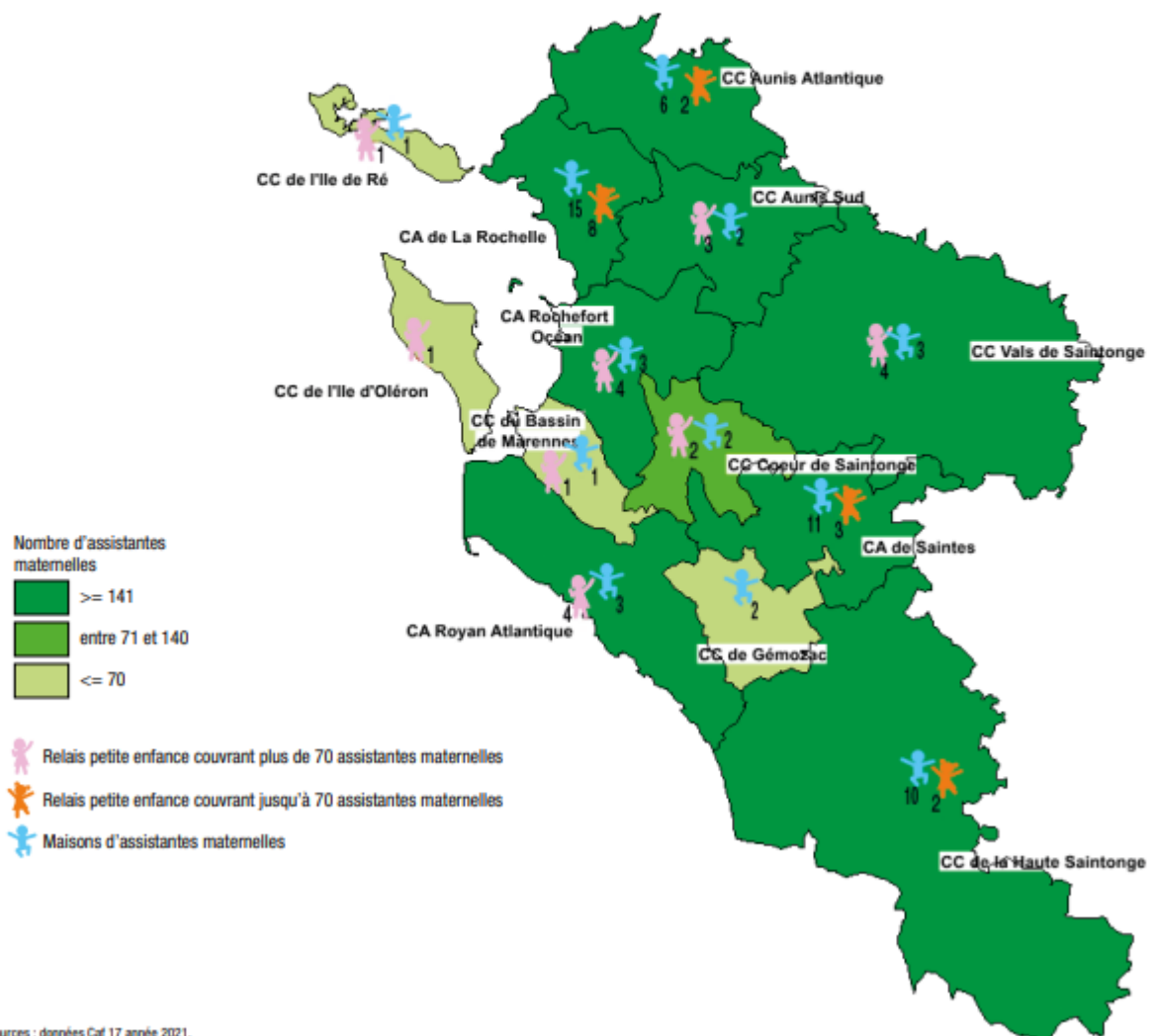
POIDS FINANCIER DE LA PETITE ENFANCE DANS LES PRESTATIONS VERSÉES AUX ALLOCATAIRES



UN BUDGET D'ACTION SOCIALE DE PLUS DE 39,9 MILLIONS, MAJORITAIREMENT MOBILISÉ SUR LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE



L'ACCUEIL INDIVIDUEL : LE PREMIER MODE D'ACCUEIL

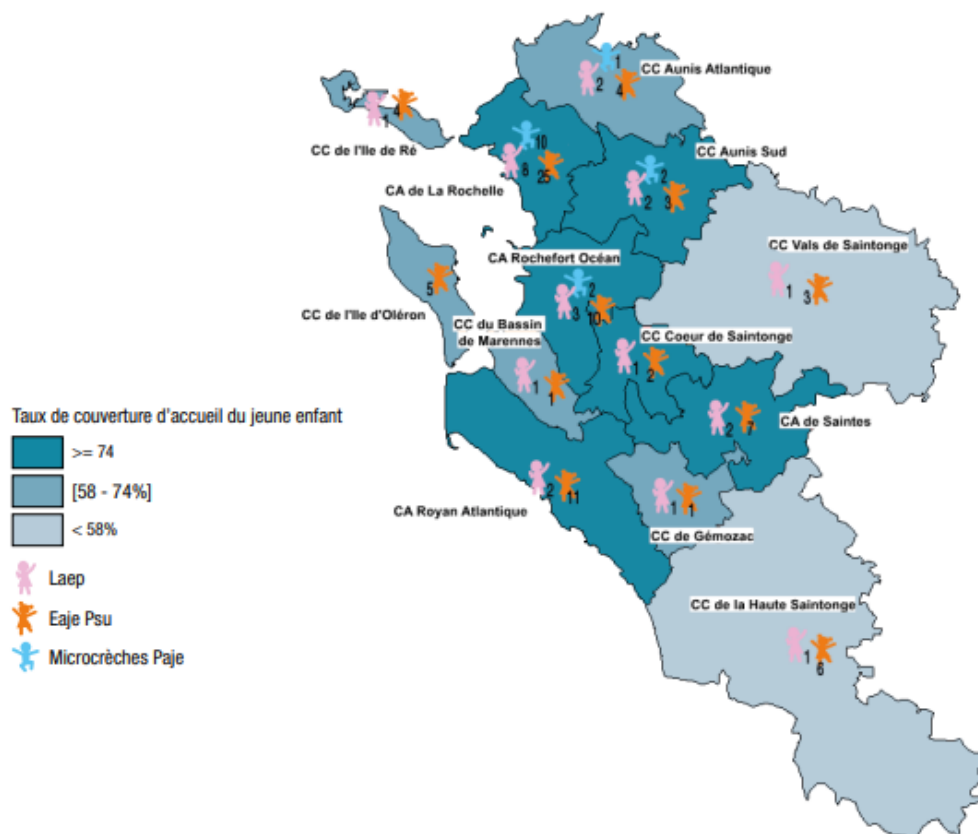


Sources : données Caf 17 année 2021.

- **Une baisse de plus de 16% des professionnels de l'accueil individuel** en 5 ans, en Charente-Maritime (- 19% à l'échelle national). Elle reste contenue (max ± 3%), entre 2020 et 2021, sur les Communautés de Communes d'Aunis Atlantique, de l'île de Ré, de Gémozac et Saintonge Viticole, et du Bassin de Marennes. A contrario, on observe une baisse de plus de 10% pour les Communauté de Communes Vals de Saintonge, Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge, Ile d'Oléron et la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan.
- **59 Maisons d'assistants maternels (Mam)** sur l'ensemble du département au 31 décembre 2021. Un développement des Maisons d'assistants maternels plus prononcé en 2021 (+9) par rapport aux années entières (en moyenne 6 créations tous les ans).
1 spécificité : leur nombre a doublé sur la Communauté de Communes Aunis Atlantique.
- Après plusieurs années de baisse successive, **le nombre d'enfants accueillis par les assistants maternels a légèrement augmenté en 2021 : +1.8%**
- Malgré un recours encore marginal aux **services de garde à domicile**, le nombre d'enfants de moins de 3 ans dont la famille est bénéficiaire du Cmg¹ « garde à domicile » a augmenté de +46% entre 2020 et 2021. Cette forte évolution est certainement liée à plusieurs facteurs : le développement de cette offre de services, l'accroissement des besoins des familles qui rencontrent des difficultés à trouver un mode d'accueil et, en particulier sur des horaires décalés, ... entre autres illustrations.
- Une couverture en **relais petite enfance** satisfaisante à l'échelle du département (35 Rpe pour 2 344 assistants maternels). L'objectif cible de la Cnaf d'1 Rpe pour 70 assistants maternels est atteint dans la grande majorité des secteurs intercommunaux mais l'offre de service en direction des familles et professionnels reste assez disparate du fait, entre autres, de la répartition des compétences entre communes et Epci.

¹ Complément mode de garde

UN NIVEAU DE SERVICE ÉLEVÉ ET UNE OFFRE EN ACCUEIL COLLECTIF DIVERSIFIÉE



Le taux de couverture correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné sur le territoire observé. Elles comprennent les places d'accueil chez les assistants maternels, en établissement d'accueil du jeune enfant (micro-crèches dite Paje comprises), au domicile des parents par des professionnels de la garde à domicile, à l'école maternelle des enfants de moins de 3 ans.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- **2 181 places réparties dans 97 établissements** d'accueil du jeune enfant :
2 031 places réparties dans 82 structures bénéficiaires de la Psu² & 150 places réparties dans les 15 micro-crèches « Paje³ ».
- **55 ouvertures de places nouvelles** dont 54,5% dans un nouvel Eaje⁴ à Saintes.
- Plus de **312 883 € mobilisés** pour les projets d'accueil en faveur des familles en situation de pauvreté et de leurs enfants et plus de **78 800 €** destinés à l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- Un accompagnement important de la Caf pour **limiter les impacts de la crise sanitaire** (fermeture, baisse d'activité) avec plus de 900 000 € mobilisés en 2021.
- 1 crèche bénéficiant du **Label « à vocation d'insertion professionnelle »** (Avip) à La Rochelle.

Une crèche inter-entreprise à Saintes :

Géré par l'Udaf⁵ ce nouvel équipement, d'une capacité de 30 places au 31/12/2021, est le fruit d'une concertation initiale entre l'hôpital, la ville de Saintes et la Communauté d'agglomération de Saintes.

Cet établissement d'accueil du jeune enfant, destiné plus particulièrement à l'accueil des enfants de parents employés par les entreprises, associations ou collectivités locales réservataires s'adapte aux contraintes professionnelles en proposant une large amplitude d'ouverture (6h30-19h30) et contribue directement à :

- faciliter l'articulation vie familiale/vie professionnelle ;
- favoriser la reprise ou maintien dans l'emploi.

En Charente-Maritime, 6 équipements proposent des réservations de places aux employeurs : le multi-accueil l'Oranger à Périgny, la Maisonnée de Jéricho à La Rochelle, la crèche inter-entreprise à Saintes et 3 crèches hospitalières réparties à La Rochelle et Rochefort.

² Psu : prestation de service unique

³ Paje : prestation accueil du jeune enfant

⁴ Eaje : Etablissement d'accueil du jeune enfant

⁵ Udaf : Union départementale des associations familiales

UN RÉSERVATAIRE ! QU'EST-CE C'EST ?

Qui ?

Un employeur qui souhaite réserver des places d'accueil, dans un Eaje, pour ses salariés. Ce peut être une entreprise privée, une collectivité, une association, un établissement public, une mutuelle, ...

Pourquoi ?

Faciliter l'accessibilité à un mode d'accueil aux salariés et la conciliation de leur vie familiale et professionnelle.

COMMENT ?

En signant un contrat de réservation avec le gestionnaire de l'équipement. Contrat qui précise, entre autres, le coût de la place facturé à l'employeur.

QUELS SOUTIENS FINANCIERS POUR LE RÉSERVATAIRE ?

2 situations

1

Vous êtes une entreprise soumise à un régime réel d'imposition **le crédit d'impôt famille (Cif)**. Il s'élève à 50 % des dépenses engagées.

Pour en savoir plus :

Le crédit d'impôt famille, pour aider vos salariés à faire garder leurs enfants / economie.gouv.fr

2

Vous êtes un employeur relevant du régime général et non éligibles au Cif **le contrat réservataire**. Il s'élève à 2 500 € par place (montant forfaitaire 2021).

Pour en savoir plus :

N'hésitez pas à prendre contact avec la Caf via le mail caf-171.afc@caf.fr

« PÉNURIE DE PROFESSIONNELS EN ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT »

Au niveau national, les modes d'accueil du jeune enfant font face à des tensions de personnels qui pèsent sur les conditions de travail des professionnels et conduisent sur certains territoires à des réductions de l'offre proposée aux familles.

Avril 2022 : afin de documenter cette problématique, la Cnaf conduit une enquête auprès de l'ensemble des crèches à la demande du Comité de filière « Petite enfance ».

Objectifs :

- mesurer l'ampleur des pénuries de personnel ;
- mesurer leurs conséquences sur le nombre de places fermées.

Equipements ciblés : tous les Eaje, quel que soit leur mode de financement (en Paje ou via la Psu).

Constats au niveau national

- Taux de réponses exploitables : 51,1%
- 8 908 postes auprès des enfants sont vacants depuis 3 mois ou +.
- 1 623 Etp⁶ de direction sont vacants depuis 3 mois ou +.
- 9 512 places ont durablement fermé.

Constats En Charente-Maritime

- Taux de réponses exploitables : + de 56%.
- 23,2 Etp auprès des enfants sont vacants depuis 3 mois ou +.
- 2,9 postes de direction sont vacants depuis 3 mois ou +.
- 4 places ont durablement fermé.

→ Les difficultés de recrutement en Charente-Maritime sont moins marquées que d'autres territoires à l'échelle nationale mais sont malgré tout réelles.

Pour aller plus loin : Le service public de la petite enfance face à la pénurie de professionnels en établissements d'accueil du jeune enfant - CNAPE

⁶ Equivalent temps plein



EN GUISE DE CONCLUSION

S'assurer que l'offre d'accueil et de soutien à la parentalité est adaptée aux besoins des enfants et de leurs familles, est une préoccupation majeure de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime et de ses partenaires institutionnels, associatifs et des collectivités territoriales avec qui elle signe des conventions territoriales globales.

En cette fin de période de convention d'objectifs et gestion 2018-2022 signée avec l'Etat, la branche famille s'investit et se mobilise pour répondre à plusieurs besoins spécifiques que peuvent rencontrer certaines familles en matière de mode d'accueil et de répit, des parents en situation d'insertion, travaillant en horaires atypiques ou en situation de monoparentalité, ainsi que des enfants pour lesquels l'arrivée à l'école nécessite un accompagnement progressif.

Et si le département se caractérise par un niveau de services élevé, les enjeux de demain sont à la fois de :

- veiller à l'équilibre entre l'offre d'accueil individuel et collectif ;
- être en vigilance quant à la fragilité économique de certains équipements ;
- mailler le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité ;
- adapter l'offre aux besoins spécifiques des familles ;
- coordonner l'action des acteurs sur le territoire.

C'est donc forte d'un partenariat avec les acteurs institutionnels, les collectivités locales et le secteur associatif que la Caf de la Charente-Maritime s'engage pour coconstruire des réponses adaptées aux besoins et usages des familles qui évoluent.



Novembre 2022

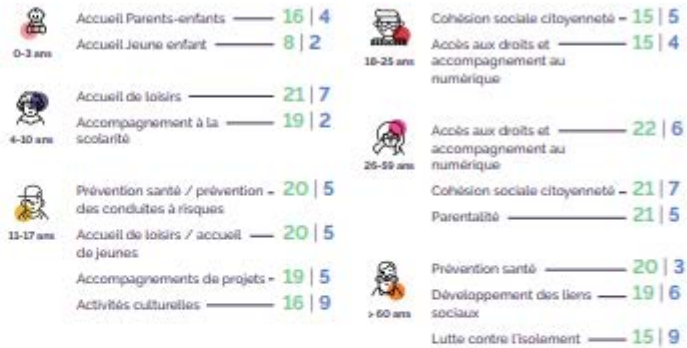
ANNEXE 4 – OBSERVATOIRE DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE (DONNEES 2022)

PUBLICS ET ACTIONS



LES THÉMATIQUES D'ACTIONS (PAR TRANCHE D'ÂGE)

Chiffres : CS | EVS (sur 24 centres sociaux et 34 EVS répondants)



RÉPARTITION DES ACTIONS SELON LE PUBLIC



LES RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

CENTRES SOCIAUX



EVS



LES RESSOURCES FINANCIÈRES

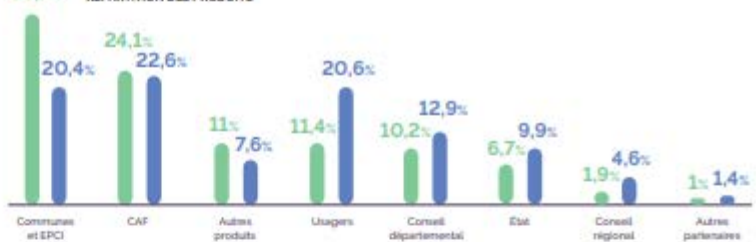
CENTRES SOCIAUX



EVS

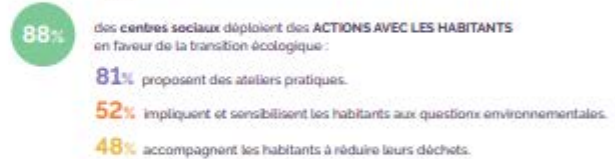


RÉPARTITION DES PRODUITS



L'IMPACT SOCIAL

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale acteurs de TRANSFORMATION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE



BOUTYCAC (CENTRE SOCIAL DE SURGÈRES)
Inspirée par un groupe de femmes mobilisées autour d'un « vide grenier », cette initiative est au final devenue une véritable boutique... un service d'utilité sociale. Les articles sont vendus à très petits prix. En amont, les dons sont triés, vérifiés et quelquefois lavés. Les bénévoles sont encadrés par des responsables référents. En 2021, 303 personnes ont fréquenté régulièrement cet espace (plus de 5000 achats pour un chiffre d'affaires de 43 000 €.)



LES DORLOTEURS D'ABELLES (CENTRE SOCIAL SAINT-ÉLOI, LA ROCHELLE)
Le centre social de Saint Eloi s'est lancé dans l'apiculture en répondant en 2021 à l'appel à projet de l'agglomération de La Rochelle et l'association Un toit pour les abeilles. Leur ruche a été installée sur la parcelle cultivée devant le centre par le collectif Beauverger (association composée de parents et de voisins accompagnés à sa création par le centre social). Dans le cadre de l'ACM, les enfants ont effectué des recherches sur les abeilles sauvages et réalisé des panneaux d'informations. Ils viennent voir la ruche régulièrement et se familiarisent avec la vie des abeilles et la fabrication du miel.



CHARENTE-MARITIME | 2022

www.senacs.fr — SENACS

ÉDITO

La convention d'objectifs et de gestion État - Cnaf 2018-2022 porte des ambitions importantes en matière d'accompagnement social des familles et de développement de l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires.

La Charente-Maritime bénéficie d'un niveau de services et d'un maillage départemental relativement importants en termes d'équipements d'animation de la vie sociale.

A ce titre, le schéma départemental d'animation de la vie sociale formalise les enjeux et objectifs propres à cette politique.

Les 24 centres sociaux et 15 espaces de vie sociale s'appuient sur le processus de développement social local comme levier essentiel d'intervention auprès des familles et des habitants des territoires.

Ces structures sont au carrefour des politiques publiques d'action sociale et du développement du pouvoir d'agir des habitants.

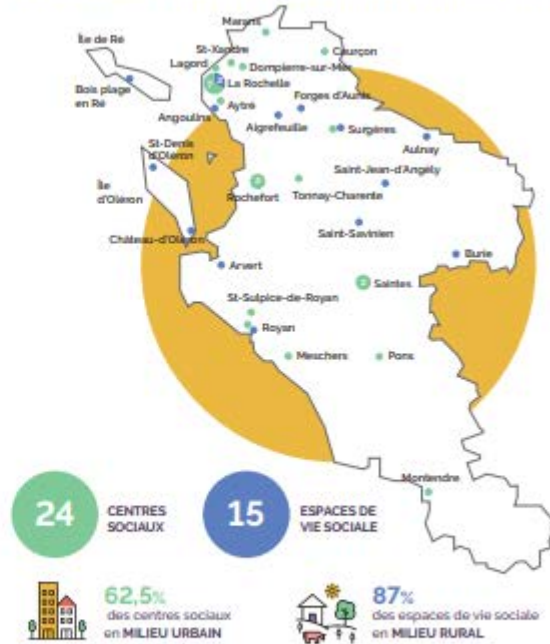
Dans ce contexte, l'observatoire national des centres sociaux et espaces de vie sociale présente une large vision des projets et des actions mis en œuvre par ces structures sur les territoires urbains et ruraux.

Ces structures sont des lieux d'engagement bénévole et citoyen, des lieux tiers où les habitants sont considérés comme des acteurs. Cette proximité avec les populations et leurs préoccupations quotidiennes, combinées à leur capacité à agir, font de ces services des acteurs incontournables du développement local.

En lien étroit avec les Caisses d'allocations familiales et les collectivités locales, ils animent les liens sociaux de proximité, fondateurs de la cohésion sociale et d'actions collectives à visées émancipatrices.

Cette plaquette Senacs spéciale Charente-Maritime vous invite à découvrir une présentation synthétique du maillage et du fonctionnement de ces 39 structures d'animation de la vie sociale.

LES STRUCTURES AVS EN CHARENTE-MARITIME



Les 7 quartiers prioritaires de la Politique de la ville sur le département sont couverts par une structure d'animation de la vie sociale.

3 centres sociaux sur les 3 QPV de La Rochelle, 2 centres sociaux sur les 2 QPV de Rochefort, 1 centre social sur le QPV de Saintes et 1 centre social sur QPV de Royan.

FICHE NATIONALE

1^{er} trimestre 2022 - 30/06/2022

- Un observatoire national partagé entre CNAF et PCSF et co-piloté en local par les 2 réseaux
- Un panorama annuel de l'activité des centres sociaux et des espaces de vie sociale

CENTRES SOCIAUX



3,4 millions d'habitants participent aux activités ou aux projets des centres sociaux

près de 38 000 bénévoles de gouvernance

+ de 90 000 bénévoles d'activités

près de 62 500 salariés (12 ETP en moyenne par structure)

638 100 € de budget moyen

ESPACES DE VIE SOCIALE



1,1 million d'habitants participent aux activités ou aux projets des espaces de vie sociale

+ de 12 000 bénévoles de gouvernance

près de 39 000 bénévoles d'activités

près de 9000 salariés (12,8 ETP en moyenne par structure)

103 100 € de budget moyen

DENSITÉ DE RÉPARTITION DES STRUCTURES



SENACS | **Projet SENACS**
Système d'échanges national des centres sociaux
www.senacs.fr

SENACS

OBSERVATOIRE DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE

CHARENTE-MARITIME



www.senacs.fr

2022

AAH : Allocation d'Adulte Handicapé

ADEI 17 : Association Accompagner, Développer, Eduquer, Insérer

AAEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

ARS : Agence Régionale de Santé

AVIP : Structure A Vocation d'Insertion Professionnelle

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CDSF : Comité Départemental de Services aux Familles

CDIJ : Centre Départemental d'Information Jeunesse

CTG : Convention Territoriale Globale

CPAM : Caisse Primaire Assurance Maladie

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FEPEM : Fédération des Particuliers Employeurs

L.A.E.P : Lieu d'Accueil Enfants Parents

M.S.A : Mutualité sociale Agricole

PDN : Promeneurs du Net

PEDT : Projet Educatif de Territoire

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PRH : Pôle Ressources Handicap

SDSF : Schéma Départemental de services aux Familles

SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

SPPE : Service Public de la Petite Enfance

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales



Création Caf de la Charente-Maritime - Crédit photo : Pixabay

Edité en septembre 2023 par la Caf de la Charente-Maritime

Contact : servicesauxfamilles@caf17.caf.fr

